

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 060-216001743-20240927-CM230924\_DEL27-DE



# CONTRAT DE VILLE AGGLOMERATION CREIL SUD OISE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

**FASCICULE n°3**

**PROGRAMME D' ACTIONS : ARBORESCENCE ET FICHES-ACTION**





ORIENTATIONS	ENJEUX		OBJECTIFS ET PISTES D' ACTIONS
Accompagner les parcours d'insertion et d'emploi des habitants des quartiers	Faciliter l'orientation des jeunes	1.1	Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel (métiers en tension, métiers non genrés, stages): forum découverte des métiers/orientation (coordination de tous les acteurs), plateforme/réseau stages 5ème et 3ème
	Mobiliser les entreprises des secteurs privé/public	1.2	Poursuivre et renforcer la mobilisation des clauses et chantiers d'insertion au bénéfice des habitants des quartiers (NPNRU /TFPB)
	Renforcer les liens entreprises/habitants	1.3	Renforcer le lien habitants/entreprises notamment et développer l'entrepreneariat
	Capter les publics invisibles	1.4	Aller dans les QPV auprès des publics sans emploi et sans formation
	Lever les freins à l'emploi	1.5-1	Développer les modes de garde adaptés pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation (soutien aux crèches d'entreprises, places AVIP, places d'halte-garderie...) et lever les freins à la mobilisation de l'offre de mode de garde (freins financiers, freins psychologiques...)
		1.5-2	Accompagner à la maîtrise de la langue des demandeurs d'emploi (ex : ateliers FLE... et coordination linguistique)
		1.5-3	Soutenir la mobilité pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi : aide au permis, appui à la mobilité des plus jeunes dans le cadre des stages...
		1.5-4	Accompagner le développement des savoir faire et savoir être des publics : numérique, entretiens d'embauche, construction de réseaux professionnels et de sa carrière professionnelle... : projet MLVO vestiaire solidaire
		1.5-5	S'appuyer sur la culture et le sport comme leviers d'insertion professionnelle et sociale



<p><b>Dans le cadre des valeurs de la République et de la laïcité, donner à chacun les clés de son émancipation et de son autonomie, lutter contre toute forme de discrimination et inciter à l'engagement citoyen et institutionnel</b></p>	<p><b>Renforcer les dispositifs éducatifs</b></p>	<p><b>2.1-1</b></p>	<p>Accroître l'efficacité des programmes, actions et dispositifs éducatifs en accompagnant la montée en compétences des opérateurs et en favorisant l'échange des pratiques à haute valeur éducative</p>
		<p><b>2.1-2</b></p>	<p>Accompagner et outiller les parents pour en faire des acteurs de l'orientation des jeunes : formation, communication et travail sur l'accès à une information lisible et appropriable, installation de relations de confiance...</p>
		<p><b>2.1-3</b></p>	<p>Accompagner l'usage des médias et des réseaux sociaux (prévention des addictions aux écrans, harcèlement en ligne, fake-news ..)</p>
	<p><b>Favoriser l'accès à la culture et au sport</b></p>	<p><b>2.2-1</b></p>	<p>Renforcer la médiation culturelle et favoriser le vivre ensemble et le dialogue sur des quartiers fortement interculturels - actions hors les murs dans ou à l'extérieur des QPV</p>
		<p><b>2.2-2</b></p>	<p>Permettre l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous, et tous les âges (notamment l'offre sportive pour les plus jeunes : 6-12 ans)</p>
		<p><b>2.2-3</b></p>	<p>Renforcer l'écoute et la prise en compte des attentes exprimées par les jeunes et mettre en place une offre culturelle, sportive et sociale en adéquation avec les pratiques actuelles et les nouveaux modes de consommation</p>
	<p><b>Promouvoir les valeurs de la République et de la laïcité</b></p>	<p><b>2.3</b></p>	<p>Veiller au bon respect des valeurs de la République et de la laïcité et promouvoir la citoyenneté, en particulier chez les jeunes</p>
	<p><b>Lutter contre les discriminations</b></p>	<p><b>2.4-1</b></p>	<p>Sensibiliser / Informer / former tous les publics à ce que sont les discriminations au sens légal et les moyens d'actions pour s'en défendre (actions de sensibilisation temps scolaire, formation des professionnels bénévoles et élus, communication grand public)</p>
		<p><b>2.4-2</b></p>	<p>Lutter contre les pratiques discriminatoires et accompagner les victimes</p>
		<p><b>2.4-3</b></p>	<p>Création d'un lieu ressources pour les femmes et les jeunes-filles - Carrefour de femmes</p>



		<b>2.4-4</b>	Soutenir l'appropriation des espaces publics par les femmes et les jeunes-femmes
	<b>Lutter contre la fracture numérique</b>	<b>2.5</b>	Faciliter l'usage et l'accès au numérique
	<b>Rompre l'isolement des séniors</b>	<b>2.6-1</b>	Lutter contre l'isolement (aller vers, porte à porte) des séniors
		<b>2.6-2</b>	Valoriser les séniors habitants historiques du quartier comme dépositaires et agents de la transmission de la mémoire des quartiers : ateliers sur la mémoire des quartiers, actions de valorisation des parcours de vies des anciens, etc., en lien avec les projets NPNRU
<b>Favoriser la tranquillité publique sur les quartiers et garantir la sécurité de leurs habitants et habitantes</b>	<b>Lutter contre les incivilités</b>	<b>3.1-1</b>	Intensifier les actions de sensibilisation pour lutter contre les occupations abusives /dégradations/ mécanique sauvage
		<b>3.1-2</b>	Agir sur l'insécurité routière (rodéos...)
	<b>Prévenir la délinquance des jeunes</b>	<b>3.2-1</b>	Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en engageant un travail auprès des jeunes (à partir de 10 ans CM1/CM2)
		<b>3.2-2</b>	Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires
		<b>3.2-3</b>	Prévenir les affrontements entre les jeunes, les rixes : Engager des actions en faveur du dialogue interquartiers et en faveur d'une institutionnalisation de certaines formes de compétitions (ex : compétitions sportives)
		<b>3.2-4</b>	Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics (stupéfiants, voitures,etc.)



	<b>Renforcer le lien police-population</b>	<b>3.3</b>	Améliorer l'image de la Police dans les QPV et renforcer la confiance des habitants et des habitantes vis à vis des forces de l'ordre (actions de sensibilisation, prévention, temps d'échanges)
	<b>Lutter contre les violences sexistes et sexuelles</b>	<b>3.4-1</b>	Lutter contre l'exploitation sexuelle et les prévenir les risques prostitutionnels
		<b>3.4-2</b>	Améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes et personnes victimes de violences
<b>Porter une politique en faveur du bien être et de la santé pour les habitants des quartiers</b>	<b>Favoriser l'accès aux soins</b>	<b>4.1-1</b>	Soutenir l'installation de médecins et personnel médical sur le territoire : aide à l'installation, développement de MSP...
		<b>4.1-2</b>	Accompagner les habitants vers le soin
	<b>Sensibiliser aux enjeux de santé</b>	<b>4.2</b>	Développer des actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire
	<b>Promouvoir le bien être et la santé mentale</b>	<b>4.3-1</b>	Faire émerger des actions innovantes pour favoriser le bien être
		<b>4.3-2</b>	Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale
		<b>4.3-3</b>	Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique



<b>Penser une politique de transition en phase avec les besoins et les pratiques des habitants</b>	<b>Améliorer la performance de tri des déchets et la gestion des encombrants</b>	<b>5.1</b>	Améliorer la performance de tri des déchets (TFPB : sensibilisation locataires porte à porte) et la gestion vertueuse des encombrants et réemploi des matériaux
	<b>Soutenir les projets de végétalisation et verdissement</b>	<b>5.2</b>	Soutenir les projets de végétalisation et de verdissement des équipements et espaces publics et création d'ilots de fraîcheur (revêtement, accès à l'eau en période de chaleur)
	<b>Sensibiliser aux éco-gestes</b>	<b>5.3</b>	Sensibiliser aux éco-gestes et bonnes pratiques en matière de maîtrise énergétique des ménages
	<b>Développer l'agriculture urbaine et sensibiliser les ménages aux circuits courts</b>	<b>5.4-1</b>	Développer l'agriculture urbaine (plantations en pied d'immeubles, jardins partagés...) + PROJET : parc agricole de loisir Creil
		<b>5.4-2</b>	Sensibiliser les ménages sur les circuits courts et le gaspillage alimentaire
	<b>Développer les mobilités douces</b>	<b>5.5</b>	Promouvoir les mobilités douces sur les quartiers (vélo, marche...) : aménagements et sécurisation des voies, aides à l'équipement, levée de freins psychologiques...

## ENJEU 1 : FACILITER L'ORIENTATION DES JEUNES

### OBJECTIF N°1.1 : Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel

#### Contexte :

L'orientation scolaire constitue un levier important en termes d'égalité des chances. Depuis la rentrée scolaire 2023, tous les collèges s'engagent dans l'organisation de temps de découverte des métiers pour tous les élèves dès la 5<sup>ème</sup>, avec notamment des rencontres de professionnels.

Cependant, pour les familles résidant dans les QPV, cet enjeu de découverte des métiers et / ou secteurs d'activités revêt un caractère fondamental. En effet, les familles sortent peu du quartier et ne bénéficient pas d'un réseau social leur permettant de faciliter la découverte des métiers ou secteurs d'activité.

Cette méconnaissance ou connaissance très partielle des métiers empêche les jeunes scolarisés de faire des choix d'orientation éclairés et les jeunes non scolarisés d'entreprendre un parcours d'insertion professionnelle choisi.

#### Objectifs opérationnels :

- A l'instar des initiatives mises en place par la cité éducative de Creil avec « Destination apprentissage » et par la cité éducative de Montataire avec le forum découverte des métiers et des formations, développer des temps forts en lien avec les établissements scolaires du territoire pour favoriser la découverte des métiers et des formations
- Constituer un vivier d'entreprises ressources dans des secteurs d'activités variés et avec des besoins de recrutement sur un éventail large avec des niveaux de qualifications multiples, prêtes à faire découvrir leurs métiers
- Accorder une attention particulière à la découverte des métiers et au soutien à l'entrepreneuriat pour les jeunes filles en particulier
- Mettre en place un groupe de travail afin de faciliter et de coordonner les différentes actions de sensibilisation à la découverte des métiers dans les QPV
- Favoriser l'accès aux stages pour les 3<sup>èmes</sup> et dorénavant pour les élèves de 2<sup>nd</sup> habitant en QPV en s'appuyant sur le club des entreprises s'engagent par exemple

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Cité éducative de Creil : Destination apprentissage (Hors CDV)
- Cité éducative de Montataire : Forum découverte de métiers et des formations (Hors CDV)
- Femmes vers l'emploi, mini-forum de l'emploi et de la formation (Hors CDV)
- Dispositif Potenti'elles des Apprentis d'Auteuil
- Visites plateaux techniques/bancs d'essai/PMSMP de scolaires et jeunes en insertion (Hors CDV)
- Lycée Malraux : Tremplin sup
- France Travail : Avenir Pro - Lycée Malraux pilote (Hors CDV)
- Association Créé ton avenir : stages collectifs
- Actions de l'AFEV

##### A créer :

- Temps forts type forum autour de la découverte des métiers pour les établissements scolaires de l'agglomération en complément de l'offre existante Forum découverte des métiers

#### Publics cibles :

- Jeunes scolarisés
- Publics en formation
- Jeunes en insertion
- Publics jeunes ou adultes fragilisés (en situation de handicap, incarcéré ou sous-main de justice, jeunes en sortie sèche ASE)

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV et établissements scolaires de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Pour le plein emploi Augmentation à 5.000 du nombre d'entreprises partenaires de la démarches « Les entreprises s'engagent pour les quartiers »
- Engager les travaux permettant de redonner de la lisibilité et de l'attractivité aux dispositifs fiscaux favorisant l'activité économique dans les quartiers, en remplaçant à partir de 2025 le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) par

## ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS D'INSERTION ET D'EMPLOI DES

<p>et des formations /de l'orientation à l'échelle de l'Agglomération</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites d'entreprises et d'établissements d'enseignement supérieur (ex UTC ...)</li> <li>• Communication ciblée pour le public QPV sur tous les évènements permettant la découverte des métiers</li> </ul>	<p>des incitations nouvelles géographiques prioritaire</p>
<p><b>Pilotage :</b> L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</p>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entités labellisées (Cité de l'emploi, Cités éducatives, Cordées de la réussite, etc...)</li> <li>• Etablissements scolaires (du 1<sup>er</sup> degré à l'enseignement supérieur)</li> <li>• Structures d'accompagnement à l'insertion (E2C, prépas apprentissage)</li> <li>• Associations de proximité (à vocation sportive, culturelle, santé, logement, etc..)</li> <li>• Structures d'Insertion par l'Activité Economique</li> <li>• Les villes (services jeunesse, de solidarité, RH etc...)</li> <li>• Le conseil régional (Proch'Orientation, Proch'Information Formation, Proch'Emploi)</li> <li>• Organismes de formation</li> <li>• Les entreprises + le club des entreprises s'engagent</li> </ul>
<p><b>Budget :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>De droit commun :</u></li> <li>• <u>Politique de la Ville :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation annuelle et CPO</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Evaluation</b> <u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'évènements sur cette thématique</li> <li>• Nombre et type de publics touchés</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	

## ENJEU 2 : MOBILISER LES ENTREPRISES DES SECTEURS PUBLIC/PRIVE

### OBJECTIF N°1.2 : Poursuivre et renforcer la mobilisation des clauses et chantiers d'insertion au bénéfice des habitants des quartiers (NPNRU/TFPB)

#### Contexte :

L'ACSO bénéficie du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU), faisant suite au premier Projet de Renouvellement Urbain (PRU1). Celui-ci concerne le quartier des Martinets à Montataire et l'ensemble du quartier des Hauts-de-Creil. Durant toute la durée de cette programmation, l'ensemble des opérations devra obligatoirement mettre en œuvre le principe de la clause sociale d'insertion. Celle-ci impose aux entreprises de s'engager à consacrer une part de la réalisation du contrat sous la forme le plus souvent d'heures de travail, à la réalisation d'une action d'insertion professionnelle pour les publics éloignés de l'emploi.

#### Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des actions de repérage et de sensibilisation aux métiers faisant l'objet du marché auprès des habitants des QPV
- Elargir l'application des clauses d'insertion à l'ensemble des marchés publics dans un premier temps puis, idéalement à l'ensemble des marchés privés
- Renforcer le recours aux entreprises d'insertion par les bailleurs sociaux pour les chantiers d'insertion au titre de la convention TFPB

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Ville de Montataire : Tables de quartier
- Ville de Creil : Animations de quartiers
- Tenue de stands sur divers événements emploi/formation/insertion par le service Emploi de l'ACSO et la MLVO (Hors CDV)
- ACSO/MLVO : Sensibilisation d'entreprises en général mais aussi en amont des interventions pour les co-traitants et sous-traitants choisis par l'entreprise attributaire principale (Hors CDV)
- Semaine des métiers du renouvellement urbain MLVO/ville
- Sensibilisation d'OF (Hors CDV)
- JADE : Maraudes

##### A créer :

- Actions de sourcing auprès des habitants
- Anticiper le besoin de formation pour préparer un maximum de publics en insertion/demandeurs d'emploi aux besoins identifiés des entreprises

#### Publics cibles :

- Jeunes scolarisés
- Jeunes en insertion
- Publics jeunes et adultes en recherche d'emploi
- Professionnels ou bénévoles en contact avec ces publics
- Professionnels ou bénévoles en contact avec des entreprises

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV et établissements scolaires de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Augmentation à 5.000 du nombre d'entreprises partenaires de la démarche « Les entreprises s'engagent pour les quartiers »

## ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS D'INSERTION ET D'EMPLOI DES HABITANTS DES QUARTIERS

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Services Publics de l'emploi</li> <li>Organismes de formation en lien avec les métiers présents dans les différentes opérations</li> <li>Entreprises intervenantes (interlocuteur à cibler en fonction de la typologie des entreprises : artisan chef d'entreprise, représentant RH, cellule spécifiquement dédié au suivi de l'insertion etc..)</li> <li>Bailleurs</li> <li>Structures d'accompagnement à l'insertion (E2C, prépas apprentissage etc...)</li> <li>Associations de proximité (à vocation sportive, culturelle, santé, logement, etc...)</li> <li>Structures d'Insertion par l'Activité Economique</li> <li>Les villes (services jeunesse, de solidarité, RH etc...)</li> <li>Le conseil régional (Proch'Orientation, Proch'Information, Formation, Proch'Emploi et politique ESS)</li> </ul>
<p><b>Budget :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>TFPB</li> <li>Subvention aux associations versées par les villes</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>TFPB</li> </ul>	<p><b>Evaluation</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'évènements sur cette thématique</li> <li>Nombre et type de publics touchés</li> <li>Nombre d'heures d'insertion réalisées</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel</li> <li>Accompagner le développement des savoir-faire et savoir être des publics : numérique, entretiens d'embauche, construction de réseaux professionnels et de sa carrière professionnelle...</li> </ul>

## ENJEU 3 : RENFORCER LES LIENS ENTREPRISES ET HABITANTS

### OBJECTIF N°1.3 : Renforcer le lien habitants/entreprises et développer l'entrepreneuriat

#### Contexte :

Les entreprises sont généralement moins présentes au sein des quartiers prioritaires de l'ACSO que sur le reste de l'agglomération, puisque seulement 18% des établissements de l'ACSO sont implantés en QPV (dont l'immense majorité concentrée sur le seul quartier des Hauts de Creil). Les habitants peuvent avoir tendance à travailler sur les autres bassins d'emplois (parisien, francilien) compte tenu des difficultés à trouver un travail localement, et sont tributaires des transports en commun dans la majorité des cas, ou de la voiture individuelle qui pèse de plus en plus dans les dépenses du ménage. Outre cet éloignement géographique, les habitants disposent rarement de personnes ressources pour faciliter leur insertion dans le monde professionnel, et les dispositifs d'orientation et d'accompagnement présents sur les quartiers sont insuffisants. Les jeunes, scolarisés ou non, sont particulièrement concernés et le choix de leur orientation est cruciale pour permettre une insertion choisie vers le monde professionnel. Il est donc nécessaire de travailler au renforcement du lien habitant-entreprises pour découvrir le panel des possibles et favoriser notamment le développement de l'entrepreneuriat.

#### Objectifs opérationnels :

- Favoriser la découverte d'un plus grand panel de métiers et de secteurs d'activités
- Favoriser la confrontation au réel de métiers et de secteurs d'activités
- Faciliter la rencontre effective avec le tissu économique dans sa plus grande diversité et les acteurs clés de l'orientation/formation

#### Pistes d'actions

##### A reconduire :

- Charte Connexion Jeunes#entreprises, portée par la Mission Locale
- Forum de l'emploi et de l'industrie
- E2C : Olympiades de l'emploi
- MLVO : Médailles d'or de l'emploi, Connexion jeunes et entreprises, Donner de la voix pour trouver sa voie, vestiaire solidaire
- Semaines thématiques et Road Trip apprentissage
- Cité éducative de Creil : Destination apprentissage
- Cité éducative de Montataire : Forum découverte des métiers et des formations
- Semaine de l'industrie (Hors CDV)
- Circuits-courts/Animations Chefs de file de Proch'Emploi (Hors CDV)
- JPO des OF/du PRIF (Hors CDV)

#### Publics cibles

- Jeunes scolarisés
- Publics en formation
- Jeunes en insertion
- Publics jeunes ou adultes fragilisés (en situation de handicap, incarcéré ou sous-main de justice, jeunes en sortie sèche ASE)

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV et établissements scolaires de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Augmentation à 5.000 du nombre d'entreprises partenaires de la démarches « Les entreprises s'engagent pour les quartiers »

<ul style="list-style-type: none"> <li>• BGE : Développer l'esprit d'entreprendre – avec les scolaires</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps fort pour valoriser les bonnes pratiques lors de grands événements emploi/insertion /formation ex : témoignages, petites vidéos etc...</li> <li>• Développer plus de temps privilégiés « ludiques » entre les habitants et les entreprises ex : tournoi jeu vidéo, challenge sportif type celui des 3 E ou challenge technique ex Arcelor Mittal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté avec Bpifrance et avec le soutien de la Caisse des Dépôts : 456 millions d'euros sur 4 ans</li> <li>• Engager les travaux permettant de redonner de la lisibilité et de l'attractivité aux dispositifs fiscaux favorisant l'activité économique dans les quartiers, en remplaçant à partir de 2025 le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) par des incitations fiscales cohérentes avec la nouvelle géographie prioritaire</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entités labellisées (Cités éducatives, Cordées de la réussite, etc...)</li> <li>• Etablissements scolaires (du 1<sup>er</sup> degré à l'enseignement supérieur)</li> <li>• Structures d'accompagnement à l'insertion (E2C, prépas apprentissage)</li> <li>• Associations de proximité (à vocation sportive, culturelle, santé, logement, etc.)</li> <li>• Structures d'Insertion par l'Activité Economique</li> <li>• Les villes (services jeunesse, de solidarité, RH etc...)</li> <li>• Le conseil régional (Proch'Orientation, Proch'Information Formation, Proch'Emploi, CRDFOP, Pass emploi entreprise (PAEE))</li> <li>• Organismes de formation</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><b>De droit commun :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– France Travail et dispositif « Les entreprises s'engagent »</li> <li>– Conseil départemental</li> <li>– Au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER) Axe 3 – Lutter contre les exclusions : anticiper et lever les difficultés de recrutement et investir dans la formation</li> <li>– Europe (Fonds FEDER, FSE+) avec pour objectif de renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre d'évènements sur cette thématique</li> <li>– Nombre et type de publics touchés</li> </ul>

<p>– Investissements de la Banque des territoires pour favoriser les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants</p> <p><b>Politique de la Ville :</b></p> <p>– BPI France et Caisse des Dépôts : programme « Entreprenariat Quartiers 2030 »</p>	
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li><li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li></ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel (métiers en tension, métiers non genrés, stages) : forum découverte des métiers/orientation (coordination de tous les acteurs), plateforme/réseau stages 5ème et 3ème</li><li>• Accompagner les femmes et les jeunes femmes dans leurs parcours d'orientation et d'insertion (ouverture des possibles, accès aux stages, aides individualisées)</li><li>• Aller dans les QPV auprès des publics sans emploi et sans formation</li><li>• Développer les modes de garde adaptés pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation (soutien aux crèches d'entreprises, places AVIP, places de halte-garderie...) et lever les freins à la mobilisation de l'offre de mode de garde (freins financiers, freins psychologiques...)</li></ul>

## ENJEU 4 : CAPTER LES PUBLICS INVISIBLES

### OBJECTIF N°1.4 : ALLER DANS LES QPV AUPRES DES PUBLICS SANS EMPLOI ET SANS FORMATION

#### Contexte :

Les publics dits invisibles des quartiers prioritaires recouvrent des profils différents. Il peut s'agir de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEETS) mais également des habitants sans qualification, qui ne font l'objet d'aucun suivi : pas d'inscription à France Travail, pas de suivi par le Conseil départemental afin de leur permettre de bénéficier du RSA...

Afin de capter ces publics, des actions fondées sur une démarche d'« aller vers » se développent dans les QPV. Au-delà des permanences des différentes institutions, structures et associations, des outils opérationnels tels que des bus se déploient pour cibler les habitants directement au cœur des quartiers et identifier les habitants éloignés pour qu'ils puissent s'inscrire dans un processus d'accompagnement favorisant une recherche de formation ou de retour à l'emploi.

#### Objectifs opérationnels :

- Travailler au repérage en particulier des jeunes, des jeunes filles et des femmes éloignées de l'emploi pour permettre leur orientation
- Organiser une coordination entre les acteurs qui portent des actions favorisant l'« aller vers » afin de garantir une présence régulière des différents organismes ressources (MLVO, BGE...)
- Faciliter la mise en réseau des partenaires pour améliorer le suivi des publics éloignés de l'emploi

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire pour poursuivre le « aller vers »

- E2C : « démarche aller vers » tous types d'associations de proximité (Hors CDV)
- MLVO : Mission Quartier Bus
- Cité de l'emploi : « démarche Aller vers » tous types d'associations de proximité (Hors CDV), mini-forums emploi dans les quartiers
- Apprentis d'Auteuil : Dispositif Potenti'elles (bus)
- Villers St Paul : Territoire Zéro Chômeurs : « Mon emploi, Mon avenir » allers vers les habitants de Villers St Paul (sorties d'écoles, épicerie sociale, réunions publiques etc... (Hors CDV)
- BGE : Bus entrepreneuriat pour tous et CitésLab (Hors CDV)

#### Publics cibles :

- Tous publics jeunes ou adultes non connus et non suivis

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Déployer des financements en faveur d'associations porteuses de solutions innovantes pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi
- Déploiement d'initiatives ciblées telles que les appels à projets « Repérer les invisibles » dans les QPV et Zones Revitalisation Rurale ainsi que les Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclure par le sport « démarche aller vers » tous types d'associations de proximité (Hors CDV)</li> <li>• Forum emploi d'associations de proximité dans les quartiers</li> <li>• France Travail : Rallyes culturels pour l'emploi</li> <li>• Gaindees Girls : Rallyes pour l'emploi (Hors CDV)</li> <li>• Adie : permanences au sein du quartier Rouher à la Maison Creilloise des Associations</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présences régulières type Tables de quartier pour l'emploi/ la formation dans tous QPV de l'Agglo</li> <li>• Mettre en place une coordination des actions « aller vers » et suivi des publics</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structures d'accompagnement à l'insertion (E2C, prépas apprentissage)</li> <li>• Associations de proximité (à vocation sportive, culturelle, santé, logement, etc..)</li> <li>• Structures d'Insertion par l'Activité Economique</li> <li>• Les villes (services jeunesse, de solidarité, RH etc...)</li> <li>• Le conseil régional (Proch'info formation)</li> <li>• Organismes de formation</li> <li>• Travailleurs sociaux (du CD, en association socio-éducatives, des villes, de la CAF, des établissements de santé, etc...) et tous types d'intervenants sociaux</li> </ul>
<p><b>Budget :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions des villes</li> <li>- Subventions de d'autres collectivités (Agglo, région, Département etc...)</li> <li>- Europe (FSE, FSE+, etc...)</li> <li>- Eventuelles Aides financières d'acteurs privés</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation annuelle et CPO</li> </ul>	<p><b>Evaluation</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'évènements sur cette thématique (passages ponctuels, lien avec des évènements des villes dans les QPV, permanences tenues etc...)</li> <li>- Nombre et type de publics touchés</li> </ul>

### Calendrier :

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)

### Lien avec les autres objectifs :

- Accompagner la maîtrise de la langue des demandeurs d'emploi
- Soutenir la mobilité pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi
- Développer les modes de garde adaptés pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation (soutien aux crèches d'entreprises, places AVIP, places d'halte-garderie...) et lever les freins à la mobilisation de l'offre de mode de garde (freins financiers, freins psychologiques...)
- Accompagner le développement des savoir-faire et savoir être des publics : numérique, entretiens d'embauche, construction de réseaux professionnels et de sa carrière professionnelle...

## ENJEU 5 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

### OBJECTIF N°1.5-1 : Développer les modes de garde adaptés pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation (soutien aux crèches d'entreprises, places AVIP, places de halte-garderie...) et lever les freins à la mobilisation de l'offre de mode de garde (freins financiers, freins psychologiques...)

#### Contexte :

A l'échelle des quartiers, le taux d'emploi est plus faible pour les femmes que pour les hommes, comme sur les Hauts-de-Creil où il est de 31,1%. Les problèmes de garde d'enfants en raison d'une offre insuffisante sur les quartiers, des difficultés financières voire des freins psychologiques, limitent l'insertion des femmes dans le monde professionnel, en particulier pour les ménages monoparentaux dont elles sont, pour la majorité, personne de référence. La limitation de l'accès à la cantine scolaire peut également constituer un frein. Il est donc particulièrement important de travailler au développement des modes de garde pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation, en particulier :

- Des modes de garde occasionnels rapidement mobilisables permettant de réaliser les démarches de recherche d'emploi (entretiens, rendez-vous...)
- Des modes de gardes réguliers lors de la reprise d'une activité (Formation, emploi...).

#### Objectifs opérationnels :

- Recenser les places de garde d'enfants ouvertes sur les quartiers et estimer les places manquantes
- En cantines scolaires, estimer les foyers des QPV qui n'ont pas accès à la cantine scolaire
- Développer les modes de garde adaptés pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation (soutien aux crèches d'entreprises, places AVIP, places d'halte-garderie ...)
- Lever des freins à la mobilisation de l'offre de modes de garde (freins financiers, freins psychologiques...)
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux questions de garde d'enfant.
- Développer des modes de garde innovants et intégrer la question de l'insertion dans le droit commun

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- **Halte-garderie le petit pont** - Centre social Georges Brassens (non financé PDV)
- **Relais petite enfance intercommunal** (Hors financement CV mais financement CAF)
- **Dispositifs Arc-en-ciel** qui est un service qui propose aux personnes travaillant en horaires décalés un système de garde d'enfant(s) à leur domicile. Des étudiants vacataires, employés par le CCAS, se rendent au domicile des familles afin d'assurer le relais avant l'ouverture ou après la fermeture des structures d'accueil traditionnelles.
- **Un développement de LAEP** (lieu d'accueil enfants parents) a déjà été soutenu dans le cadre du contrat de ville, il n'offre pas un mode de garde en tant que tel car la présence des parents est obligatoire mais ce type de lieu est parfois un premier pas vers des structures de type centre social où des référentes familles intègrent les problématiques de toute la dimension familiale

#### Publics cibles :

- Personnes en formation
- Personnes éloignées de l'emploi

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Renforcement des dispositifs de soutien aux places nouvelles de garde d'enfants, comme à celles déjà existantes, dans les territoires sous-dotés qui s'engageront à développer leur offre d'accueil.
- Poursuite du fond de co-investissement de l'ANRU pour créer 40 centres de santé et 100 crèches dans les QPV
- Enrichissement et facilitation de l'accès aux offres d'accueil des élèves du premier degré pendant les congés scolaires

## ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS D'INSERTION ET D'EMPLOI DES

- **Crèches à vocation d'insertion**

**professionnelle** soutenues par la CNAF et Pôle Emploi. Ces crèches permettent de réserver des places pour les jeunes enfants (0 – 3 ans) de parents en situation de recherche d'emploi, volontaires pour s'engager dans une recherche intensive. Elles leur permettent de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel en vue de leur intégration durable sur le marché du travail.

Pour monter un Projet de crèche AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle), les conditions peuvent varier en fonction de la législation et des réglementations. Cependant, voici quelques éléments généraux à considérer :

1. **Autorisations légales** : Vérifier les exigences légales pour la création d'une crèche AVIP. Cela peut impliquer l'obtention de licences, de permis et de certifications spécifiques, ainsi que le respect des normes de sécurité et de qualité.
2. **Local approprié** : Avoir un espace adapté pour accueillir une nouvelle crèche. Cela peut inclure la location ou l'achat d'un bâtiment conforme aux normes de sécurité et offrant suffisamment d'espace pour les enfants, les aires de jeu et les activités...
3. **Personnel qualifié** : Constituer une équipe de professionnels de la petite enfance qualifiés, comprenant des éducateurs de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des infirmières et d'autres spécialistes selon les besoins. Ils devront répondre aux exigences de formation et de certification appropriées. Donc gros coût de masse salariale à prévoir ; c'est une nouvelle crèche.
4. **Services proposés** : Définir les services de la crèche AVIP. Cela peut inclure des horaires de garde adaptés aux besoins des parents qui travaillent, des activités éducatives, des repas, des soins de santé, etc.

- **Aide départementale pour la garde d'enfant de moins de 3 ans** (crèche, garde d'enfant à domicile ou assistant(e) maternel(le) : aide mensuelle, sous condition de ressources, destinée aux parents en activité professionnelle ou en formation : 40€ par mois à 480 € par an par enfant.
- **Garde d'enfants à domicile** (hors droit commun) A DOMICILE 60 : Pour tout parent ayant au moins un enfant en bas-âge, en situation d'insertion sociale et professionnelle justifiant d'un accompagnement à la reprise d'emploi ou à la formation professionnelle. Ce dispositif de garde à domicile répond à différents besoins comme celui d'un parent qui :
  - N'a pas encore trouvé de mode de garde en raison de la situation d'urgence,

## ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS D'INSERTION ET D'EMPLOI DES

- Exerce une activité professionnelle avec des horaires de travail atypiques ;
- Est domicilié en milieu rural (en priorité)
- A un enfant qui rencontre des difficultés psychologiques qui ne permettent pas d'envisager immédiatement un accueil en collectivité
- Nécessite un accompagnement d'un TISF pour aider à la recherche d'un mode de garde, et/ou avoir un regard sur la situation.
- Intervention pour soutenir un projet d'insertion sur une période de 6 mois.
- La demande doit être motivée au regard du parcours d'insertion en cours et des recherches effectives d'un mode de garde. Lorsque l'intervention de la TISF est préconisée et pertinente, il sera réalisé une évaluation d'une heure au domicile du parent pour affiner les modalités d'intervention. Le TISF pourra tant garder les enfants qu'accompagner la famille dans la recherche d'un mode de garde, en lien avec le référent social.
- Aides régionales pour la garde d'enfants de 20€/mois/enfant – sous condition

**A créer :**

- **Développement de Maisons d'Assistants Maternelles**

**Pilotage :**

- La Ville de Villers-Saint-Paul et la CAF pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.

**Partenaires :**

- Conseil départemental 60
- Etat
- ANRU
- CCAS
- Conseil Régional

**Moyens :****De droit commun :**

- Etat au titre de l'action « déployer le service public de la petite enfance », dont :
  - Augmenter de 5% le nombre de place en crèche en QPV
  - Labelliser des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) dans au moins 15 QPV
- Au titre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) :  
Axe 3 : Lutter contre les exclusions :
  - Veiller à la parité hommes/femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entreprenariat des femmes
  - Accompagner les femmes, notamment vivant en QPV, qui cumulent des

**Evaluation :****Indicateurs :**

- Nombre de places AVIP créées
- Nombre de places d'halte-garderie créées
- Nombre de personnes accueillies
- Nombre de sorties positives
- Taux d'emplois des femmes



ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS D'INSERTION ET D'EMPLOI DES

difficultés, à accéder durablement à la formation et à l'emploi

**Politique de la Ville :**

- Programmation annuelle et CPO
- Fonds de co-investissements de l'ANRU (création de centres de santé et de crèches dans les QPV)

**Calendrier :**

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer :

**Lien avec les autres objectifs :**

- Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel



## ENJEU 5 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

### OBJECTIF N°1.5-2 : Accompagner la maîtrise de la langue des demandeurs d'emploi

#### Contexte :

Les étrangers représentent 29% de la population des QPV au sein de l'ACSO. Parmi eux, 38,1% sont en emploi. Ce plus faible accès à l'emploi peut s'expliquer par plusieurs facteurs, dont des problématiques administratives (nécessité d'obtenir un visa de travail / récépissé / autorisation provisoire de travail, etc.), sociales (ruptures familiales, arrivée récente en France, etc.) mais également linguistiques, puisque de nombreux habitants des quartiers sont allophones. Certains n'ont pas été scolarisés dans leur pays d'origine et ont besoin de cours d'alphabétisation. Dès lors, les populations ne maîtrisant pas le français éprouvent davantage de difficultés à trouver un emploi : inadéquation de l'offre et de leur qualification, absence de personnes ressources pour traduire les démarches administratives, etc. Afin d'accompagner ces personnes vers l'emploi, il est fondamental d'accompagner l'apprentissage et la maîtrise du français.

#### Objectifs opérationnels :

- Adapter l'offre afin qu'elle réponde aux besoins : cours en dehors des heures du travail, niveaux adaptés, meilleure gestion des places disponibles, diminution du temps d'attente pour entrer en formation
- Mieux articuler les offres entre elles – cours de FLE et d'alphabétisation de différents niveaux
- Promouvoir l'offre existante et à venir auprès des habitants des quartiers et des partenaires du territoire et valoriser les parcours d'apprentissage
- Assurer la coordination et l'accompagnement des structures apprenantes : recherche de financements, supports pédagogiques, outils de tests communs, livret d'accueil et de suivi, formation et recherche de bénévoles

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Coordination linguistique
- Ensemble des cours d'alphabétisation et FLE : 6 Associations financées dans le cadre du contrat de ville + 5 associations autres + 3 collèges + 8 organismes de formations

##### A créer :

- CEJ allophone – Mission Locale de la Vallée de l'Oise
- Mise à disposition en temps réels des places disponibles sur le site, par niveaux, et par structures – coordination linguistique
- Carrefour/forum de l'information sous forme de permanence dans les quartiers et lors d'événements – coordination linguistique
- Événement annuel sur le thème de l'apprentissage du français (dictée géante) – coordination linguistique

#### Pilotage :

- La coordination linguistique en lien avec l'Etat, l'ACSO et le conseil départemental pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif

#### Publics cibles :

- Primo-arrivants
- Demandeurs d'emploi

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Déployer des financements en faveur d'associations porteuses de solutions innovantes pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi
- Déploiement d'initiatives ciblées telles que les appels à projets « Repérer les invisibles » dans les QPV et Zones Revitalisation Rurale ainsi que les Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences

#### Partenaires :

- Les villes portent des projets d'apprentissage du français

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations dispensent de</li> <li>• La MLVO et France Travail accompagnent et orientent les demandeurs d'emploi</li> <li>• Les associations et structures du territoire qui accueillent et accompagnent des primos-arrivants</li> <li>• L'Education Nationale assure le lien avec les parents d'enfants scolarisés</li> <li>• La région met en place dans le cadre du CRDFOP des formations SIEG compétences clés « s'engager vers l'emploi » qui intègre les problèmes de maîtrise de la langue.</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><b>De droit commun :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Europe (FSE)</li> <li>- Conseil Départemental</li> <li>- Conseil Régional</li> <li>- Villes</li> <li>- Fondation Caisse d'épargne,</li> <li>- Crédit Agricole,</li> <li>- Caisse d'épargne,</li> <li>- Rotary,</li> <li>- Lions club,</li> <li>- FCSF...</li> </ul> <p><b>Politique de la Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination linguistique</li> <li>- Cours d'alphabétisation et FLE</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes formées par niveaux</li> <li>- Nombre de sorties positives (formation, emploi) après passage par cours de français</li> <li>- Diminution du délai (moyen) d'attente entre le test/inscription et une entrée en cours</li> <li>- Nombre de réussites aux examens par niveaux</li> <li>- Nombre de structures participants à la coordination</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aller dans les QPV auprès des publics sans emploi et sans formation</li> <li>• Accompagner et outiller les parents pour en faire des acteurs de l'orientation des jeunes : formation, communication et travail sur l'accès à une information lisible et appropriable, installation de relations de confiance...</li> <li>• Assurer la formation et l'amélioration en continu des pratiques professionnelles des animateurs/médiateurs qui travaillent auprès des jeunes</li> </ul>

## ENJEU 5 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

### OBJECTIF N°1.5-3 : Soutenir la mobilité pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi

#### Contexte :

Malgré une offre en transports en commun importante sur les quartiers, la plupart des habitants des QPV utilise sa voiture individuelle pour se rendre au travail (seulement 26,2% utilisent les transports en commun pour se rendre au travail en 2019). Cela s'explique entre autres, par l'éloignement de l'offre de travail pour les habitants des quartiers sur les bassins d'emplois voisins (parisien, francilien). Par conséquent, la localisation des emplois oblige parfois à l'accumulation des modes de transports, rendant les usagers tributaires des retards et grèves éventuels. De plus, les horaires décalés (travail de nuit, travail en coupure, etc.) rendent difficile l'utilisation optimale des transports en commun.

Ainsi, afin de permettre l'accès et le maintien dans la formation et dans l'emploi des populations, il semble nécessaire de soutenir la mobilité des habitants et en particulier des jeunes, dont les revenus sont insuffisants pour passer le permis et/ou avoir une voiture individuelle. Cette mobilité doit être plurielle et encourager la multimodalité.

#### Objectifs opérationnels :

- Renforcer et faire connaître l'aide au permis de conduire
- Faciliter l'accès à la location de véhicules (voitures, mobylettes, vélos électriques)
- Mieux faire connaître les tarifications spéciales (abonnements étudiants, etc.) permettant de circuler à moindre coût

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Pass permis citoyen (CD) ouvert aux jeunes de 18 à 19 ans révolus : aide de 600 euros sans conditions de ressources, cumulable avec d'autres dispositifs. Contribution : 70 heures dédiées à une collectivité ou une association
- FDEUM (Fonds Départemental Exceptionnel d'Urgence Mobilité) : aide financière individuelle financée par le Département pour toute personne inscrite à France Travail, dans une limite de 700 €, destinée à lever les obstacles financiers liés à la mobilité que les publics en insertion peuvent rencontrer lors de leur retour à l'emploi, lors d'une reprise ou d'une création d'entreprise, ou d'un accès à la formation professionnelle, que ce soit dans l'immédiat ou dans une perspective de reprise d'activité. Le FDEUM peut également être mobilisé afin de se maintenir dans sa formation, son emploi, sa reprise/création d'entreprise ou accéder à des dispositifs de soutien à l'insertion professionnelle. Il doit s'inscrire dans le cadre d'un accompagnement individualisé et personnalisé du référent.

##### L'aide peut porter sur :

- Des frais d'essence (ponctuels ou sur la période d'essai),

#### Publics cibles :

- Stagiaires
- Personnes en formation
- Jeunes en insertion
- Femmes
- Séniors
- Tous les habitants en général

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Encourager à la pratique du vélo dans les quartiers :
  - Prioriser la desserte des QPV dans les appels à projet du fonds Mobilités actives
  - Amplifier le dispositif « Savoir Rouler à Vélo »
- Améliorer la desserte des QPV dans le cadre du projet des futurs Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) et prioriser le soutien aux projets de transports collectifs en site propre dans les QPV
- Expérimentation du recours automatique à la tarification sociale-solaire en matière de transports en commun

## ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS D'INSERTION ET D'EMPLOI DES

<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'assurance du véhicule,</li> <li>- La réparation urgente d'un véhicule,</li> <li>- La prise en charge d'une caution dans le cadre d'une location (2 roues ou auto)</li> <li>- La location d'un 2 roues ou auto par un garage solidaire</li> <li>- Les démarches administratives obligatoires (carte grise, contrôle technique).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SJT : un permis pour l'insertion</li> <li>• Ville de Creil : tremplin citoyen</li> <li>• Ville de VSP : Aide au permis pour les plus de 30 ans</li> <li>• Maintien d'une grille tarifaire à prix bas pour les transports en commun</li> <li>• Financement de la tarification sociale pour les personnes inscrites à France Travail</li> <li>• Prise en charge pour les élèves en SEGPA des déplacements en transports collectifs</li> <li>• Aide à l'achat d'un vélo électrique : Aide de 300 € par foyer fiscal, sans conditions de ressources</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter le prêt/location des véhicules dont vélos électriques et vélos mécaniques</li> <li>• Optimisation et renforcement du taux de remplissage du transport à la demande</li> <li>• Développer des voies piétonnes permettant un meilleur jalonnement et une meilleure modalité inter-transports (transport en commun – marche, vélo – Transport en commun, etc.).</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations portent les projets : SJT, AU5V et MLVO</li> <li>• Les entreprises</li> <li>• Les villes portent des projets d'aide au permis</li> <li>• Le conseil régional propose l'aide au permis et prêt de véhicules</li> <li>• Le Conseil Départemental 60</li> <li>• Le Conseil Régional</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide au permis par le Conseil Départemental</li> <li>- Aide au permis par les villes</li> <li>- Dispositifs « les entreprises s'engagent » (forfaits mobilités durables)</li> <li>- Fonds Départemental Exceptionnel d'Urgence Mobilité</li> <li>- Région : AAP mobilité, « en route vers l'emploi » (location de voiture), aide financière</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'aides au permis délivrées</li> <li>- Nombre de véhicules prêtés</li> <li>- Part modale du transport collectif</li> <li>- Taux de remplissage du TAD</li> </ul>

ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS D'INSERTION ET D'EMPLOI DES

à la mobilité, aide au permis, tarification selon les ressources des autocars et TER.

– Au titre du Contrat du Plan Etat-Région (CPER) :

Axe 1 : accélérer la décarbonation de l'économie régionale notamment par les transition énergétiques, écologiques et l'économie circulaire

- Faciliter le déploiement d'une mobilité décarbonée : soutien aux démarches et projets innovants dans le domaine de la mobilité décarbonée, dans une logique d'innovation et d'amorçage et la recherche de la structuration de filières régionales

**Politique de la Ville :**

- Programmation annuelle et CPO

**Budget service mobilité (ACSO)**

**Calendrier :**

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)

**Lien avec autres objectifs :**

- Renforcer le lien habitants/entreprises notamment en s'appuyant sur le forum de l'emploi
- Promouvoir les mobilités douces sur les quartiers (vélo, marche...) : aménagements et sécurisation des voies, aides à l'équipement, levée de freins psychologiques...

## ENJEU 5 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

### OBJECTIF N°1.5-4 : Accompagner le développement des savoir-faire et savoir-être des publics : savoir-faire numériques, entretiens d'embauche, construction de réseaux professionnels et de sa carrière professionnelle...

#### Contexte :

Plusieurs facteurs viennent rendre peu aisée l'insertion vers l'emploi pour les habitants des quartiers, notamment des jeunes (absence de personnes ressources, population généralement moins diplômée, discrimination à l'embauche [liée à l'origine supposée ou au lieu d'habitation], faible connaissance des différents corps de métier, mauvaise orientation, mauvaise maîtrise des outils liés au numérique, etc.). Il est donc nécessaire d'accompagner les populations dans un parcours d'insertion professionnelle, en commençant par l'apprentissage des bases (maîtrise de l'informatique, posture professionnelle, création de CV, etc.) et à la création d'un réseau professionnel et d'une carrière choisie et non subie. Les associations locales sont de véritables relais pour les partenaires signataires, mais demandent à être coordonnées et outillées davantage.

#### Objectifs opérationnels :

- Accompagner le développement des savoir-faire et savoir-être des publics : savoir-faire numériques, entretiens d'embauche, construction de réseaux professionnels et de sa carrière professionnelle ...
- Structurer et coordonner les actions des associations et dispositifs pour s'assurer de leur complémentarité et éviter les doublons

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Mission Locale : vestiaire solidaire, coaching estime soi, donner de la voix pour tracer sa voie
- Chantier « accès au numérique » dans le cadre du Pacte Territorial Local Emploi et Inclusion Sociale : Recensement des points d'accès numériques et de l'accompagnement proposé sur une cartographie
- Jad'Insert : accompagnement à la rédaction de CV
- Mise en place de bornes implantées dans les Maisons départementales de la Solidarité, pour permettre un meilleur accès au Service Public de l'Emploi, la CAF, la MDPH, etc.
  - Une borne déjà installée à la MDS de Creil.
- A venir d'ici fin premier trimestre 2024, à la MDS de Nogent.
- Courant du second semestre 2024 à la MDS de Montataire.
- Conseiller numérique (Association Interm'aide)

##### A créer :

- Ateliers sur l'oralité

#### Publics cibles :

- Jeunes scolarisés
- Publics en formation
- Jeunes en insertion
- Publics jeunes ou adultes fragilisés (en situation de handicap, incarcéré ou sous-main de justice, jeunes en sortie sèche ASE)
- Personnes éloignées de l'emploi

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Formation de 2 500 aidants numériques pour accompagner les habitants des quartiers aux usages du numérique

## ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS D'INSERTION ET D'EMPLOI DES

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux actions portées par les associations sur des ateliers autour de la confiance en soi</li> <li>• Programme de mentorat où des professionnels expérimentés accompagnent individuellement des participants pour les aider à définir leurs objectifs professionnels, à identifier des opportunités et à surmonter les obstacles</li> <li>• Ateliers de développement professionnel : Organiser des séminaires et des ateliers sur la construction de réseaux professionnels</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental 60</li> <li>• Conseil Régional</li> <li>• Communes de l'ACSO</li> <li>• Associations locales</li> <li>• CCAS</li> <li>• Missions locales</li> <li>• France Travail</li> <li>• Centre de formation</li> <li>• Représentants des entreprises locales</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- France Travail</li> <li>- Conseil départemental</li> <li>- Conseil Régional : formation SIEG compétences clés « s'engager vers l'emploi », AAP 4TIL à destination des jeunes</li> </ul> <p><u>Politique de la ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation annuelle et CPO</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'emplois des 16-25 ans</li> <li>- Taux d'emplois de la population (16-64)</li> <li>- Nombre d'évènements créés sur cette thématique (formations, réunion de sensibilisation, etc.)</li> <li>- Nombre de personnes accueillies</li> <li>- Nombre de sorties positives</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer :</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel</li> <li>• Accompagner les femmes et les jeunes-femmes dans leurs parcours d'orientation et d'insertion (ouverture des possibles, accès aux stages, aides individualisées...) : volet emploi/insertion du projet Carrefour de femmes</li> <li>• Faciliter l'accès et l'usage de l'outil informatique</li> </ul>

## ENJEU 5 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

### OBJECTIF N°1.5-5 : S'appuyer sur le sport et la culture comme leviers d'insertion professionnelle et sociale

#### Contexte :

La pratique sportive participe non seulement à lutter contre la sédentarisation des populations et aux risques sanitaires associés (obésité, maladies chroniques, cancers...), mais également à améliorer la santé mentale des habitants (lutte contre la dépression, regain de confiance en soi, lutte contre l'isolement social, etc.). La culture, quant à elle, permet non seulement de partager une base d'Histoire, de référentiels communs sur divers sujets (musique, littérature, peinture, arts, etc.) renforçant un sentiment d'appartenance à un territoire mais aussi de participer à l'émancipation des populations via leur ouverture sur d'autres mondes. A l'échelle locale, certaines associations sportives comme culturelles participent aussi à l'insertion professionnelle des populations et à leur maintien dans l'emploi, en particulier des jeunes, au cours d'échanges informels (échanges de contacts, conseil, retours sur des CV / entretiens, etc.). Il semble alors indispensable de faire des liens plus importants entre associations, institutions, clubs et autres dispositifs de droit commun pour travailler au projet professionnel complet des habitants des quartiers.

#### Objectifs opérationnels :

- Faciliter la pratique sportive individuelle ou collective et les activités culturelles en vue d'un bien-être à la fois physique et mental
- Favoriser l'interconnaissance et les coopérations entre France Travail, la Mission Locale et acteurs sportifs et culturels pour une bonne orientation des publics

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Actions santé /nutrition, médailles d'or de l'emploi, de la MLVO
- Olympiades de l'emploi de l'E2C
- Inclure par le sport – DOJ et ABAM (Hors CDV)
- Du stade vers l'emploi-France Travail (Hors CDV)
- Peace and Sport (Hors CDV)
- Projet "se réaliser" autour de la réalisation d'un film, par l'association Rocknroll'Art

##### A créer :

- 

#### Publics cibles :

- Jeunes scolarisés
- Jeunes en insertion
- Publics jeunes et adultes en recherche d'emploi
- Professionnels ou bénévoles en contact avec ces publics
- Professionnels ou bénévoles en contact avec des entreprises

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV et établissements scolaires de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, en particulier pour développer les colonies artistiques qui permettent aux adolescents d'exprimer leur créativité,

	<p>tant l'été que pendant les vacances scolaires en cours d'année.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Labélisation et déploiement de 10 000 clubs sportifs engagés d'ici la fin 2024</li> <li>• Mise en place d'une « Alliance pour l'inclusion par le sport », fédérant des acteurs de la société civile, autour de l'État, au sein d'une structure de copilotage de la politique publique de l'inclusion par le sport. Elle aura pour missions de définir les bons modes de financement, faciliter les coopérations à structurer, contribuer à la labélisation des clubs engagés et évaluer les actions menées</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structures d'accompagnement à l'insertion (E2C, prépas apprentissage etc...</li> <li>• Associations de proximité (à vocation sportive, culturelle, santé, logement, etc...)</li> <li>• Structures d'insertion par l'Activité Economique</li> <li>• Les villes (services jeunesse, de solidarité, RH etc...)</li> <li>• Le conseil régional (Proch'info Formation)</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention aux associations versées par les villes</li> <li>- Aide financière Pass'Sport (atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes qui bénéficient de l'aide financière)</li> <li>- Aide financière Pass'Culture</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'évènements sur cette thématique</li> <li>- Nombre et type de publics touchés</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous, et tous les âges (notamment l'offre sportive pour les plus jeunes : 6-12 ans)</li> <li>• Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel</li> </ul>

ORIENTATION 1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS D'INSERTION ET D'EMPLOI DES HABITANTS DES QUARTIERS

Envoyé en préfecture le 27/09/2024  
Reçu en préfecture le 27/09/2024  
Publié le 27/09/2024  
ID : 060-216001743-20240927-CM230924\_DEL27-DE



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner le développement des savoir-faire et savoir être des publics : numérique, entretiens d'embauche, construction de réseaux professionnels et de sa carrière professionnelle...</li></ul>
--	--

## ENJEU 1 : RENFORCER LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS

### OBJECTIF N°2.1-1 : Accroître l'efficacité des programmes, actions et dispositifs éducatifs en accompagnant la montée en compétences des opérateurs et en favorisant l'échange des pratiques à haute valeur éducative

#### Contexte :

Les élèves et les jeunes des QPV de l'ACSO bénéficient de programmes de réussite éducative (PRE), de cités éducatives pour ceux de Creil et de Montataire, d'actions de soutien à la scolarité portées par les municipalités ou des associations (CLAS, aide aux leçons, accompagnement personnalisé à la scolarité, etc.) et d'actions éducatives sur des sujets divers (ex. bonne gestion des écrans/prévention de l'addiction aux écrans). Sans rechercher à installer une coordination permanente ou un modèle unique, certaines actions gagneraient en qualité et en impact auprès des publics cibles grâce à des accompagnements ou des formations de porteurs. D'autres actions, qualitatives, innovantes ou complexes, gagneraient, elles, à être diffusées, essayées ou mutualisées au bénéfice des usagers : partages de contenus, de pratiques, d'outils, retours d'expériences, ...

#### Objectifs opérationnels :

- Conforter les 4 PRE de l'ACSO au travers de conventions pluri-annuelles d'objectifs (CPO), accompagner pour sécuriser la démarche en cas de changement d'équipe.
- Mettre en place les nouvelles conventions triennales pour les cités éducatives de Montataire et Creil en veillant pour cette dernière à la bonne couverture du nouveau QPV Jaurès-Gournay ; accompagner éventuellement les démarches de labellisation en cités éducatives des autres villes en nourrissant les projets stratégiques grâce à l'expérience des 2 premiers territoires.
- Former les acteurs des CLAS au référentiel CLAS, accompagner les opérateurs du soutien scolaire non labellisés CLAS vers l'application de pratiques enrichies
- Proposer des temps et des formes de partage et de capitalisation entre cités éducatives, entre PRE, et entre porteurs d'actions éducatives

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- 4 PRE
- Cités éducatives de Creil et de Montataire
- CLAS et actions de soutien à la scolarité
- actions éducatives et notamment : éducation aux médias et à l'information / esprit critique ; bonne gestion des écrans / prévention de l'addiction aux écrans

##### A créer :

- Éventuellement : nouvelles cités éducatives
- Formation des acteurs labellisés CLAS et des autres opérateurs du soutien scolaire
- Échanges entre cités éducatives, PRE, porteurs d'actions éducatives

#### Publics cibles :

- Coordonnateurs et référents de parcours des PRE
- Coordonnateurs des cités éducatives
- Animateurs et coordonnateurs des CLAS et des autres actions d'accompagnement à la scolarité
- Porteurs d'actions éducatives
- Chefs de projet politique de la Ville

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- L'extension progressive des Cités éducatives à l'ensemble des quartiers prioritaires (CIV du 27.10 23).

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ  
DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ACSO, Villers-Saint-Paul (formation CLAS et autres actions de soutien scolaire) et la Préfecture pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alter ego accompagnement formation (CLAS et autres actions de soutien scolaire)</li> <li>• Établissements scolaires</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enveloppes cités éducatives</li> <li>- Enveloppes PRE</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livrables : CPO PRE, conventions triennales cités éducatives de Creil et Montataire, éventuellement autres conventions cités éducatives</li> <li>- Nombre de formations des acteurs des CLAS / du soutien scolaire réalisées et nombre de participants ; évaluation qualitative par les porteurs sur l'impact sur leurs pratiques</li> <li>- Nombre de temps d'échanges entre cités éducatives, PRE, porteurs d'actions éducatives et nombre de participants</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- CPO 2024-2026 pour les PRE</li> <li>- Conventions triennales 2024-2026 pour les cités éducatives de Creil et Montataire</li> <li>- Financements annuels ou CPO pour les autres actions à compter de 2024</li> </ul> </li> <li>• Actions à créer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éventuellement : nouvelles cités éducatives : à partir de 2025</li> <li>- Formation des acteurs labellisés CLAS et des autres opérateurs du soutien scolaire : à partir de 2024</li> <li>- Échanges entre cités éducatives, PRE, porteurs d'actions éducatives : à partir de 2025</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner et outiller les parents pour en faire des acteurs de l'orientation des jeunes : formation, communication et travail sur l'accès à une information lisible et appropriable, installation de relations de confiance...</li> </ul>

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DONNER À CHACUN/ES LES MEILLEURES CHANCES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN

## ENJEU 1 : RENFORCER LES DISPOSITIFS EDUCATIFS

**OBJECTIF N°2.1-2 : Accompagner et outiller les parents pour en faire des acteurs de l'orientation des jeunes : formation, communication et travail sur l'accès à une information lisible et appropriable, installation de relations de confiance**

### Contexte :

Lors des différents temps de concertation sur les quartiers, la problématique de la parentalité a souvent été pointée du doigt par les habitants et acteurs locaux concernant l'orientation des jeunes. Les parents ont en effet fait remonter leur sentiment d'impuissance quant à l'orientation de leurs enfants et regrettent le faible accompagnement des institutions sur ces sujets. Certains parents ne maîtrisent parfois pas le français, d'autres peuvent souffrir d'illettrisme ou encore d'illectronisme, limitant leur marge d'actions. En outre, la défiance d'une partie des familles vis-à-vis des institutions freine l'accès vers le monde professionnel. Il s'agit donc de travailler à l'instauration de relations de confiance et à la « montée en compétences » des parents sur ces sujets, afin d'orienter en pleine connaissance, leurs enfants vers le monde professionnel.

### Objectifs opérationnels :

- Assurer une meilleure coordination des acteurs et actions relevant de la parentalité sur le territoire
- Proposer des actions adaptées aux parents afin d'assurer une meilleure mobilisation
- Stimuler la participation des parents sur les actions de concertation conduite sur le territoire (forums, salons,...)

### Pistes d'actions

#### A reconduire :

- Actions d'accompagnement à la scolarité et parentalité portées par les associations et services municipaux
- UDAF 60 (Hors CV)
- Cités éducatives de Creil et Montataire
- Maison des parents (Creil)

#### A créer :

- Coordination entre les dispositifs d'accompagnement à la scolarité

### Pilotage :

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif, avec les communes

### Publics cibles :

- Parents d'élèves
- Enfants scolarisés

### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

### Articulation avec les mesures du CIV :

### Partenaires :

- Les associations portent des projets d'accompagnement à la scolarité et de soutien à la parentalité
- Les villes portent des actions d'accompagnement à la scolarité et de soutien à la parentalité et les programmes de réussite éducative
- Les cités éducatives de Creil et Montataire assurent la continuité éducative
- La Maison des parents de Creil accompagne les familles

**ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DONNER À CHACUN DES CITOYENS LE MOYEN DE S'ÉDUCER, DE SE FORMER, DE DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES, DE LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN**

<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <p><b>Politique de la Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'accompagnement à la scolarité</li> <li>- Réussite éducative</li> <li>- Cités éducatives</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de parents reçus par les associations et institutions sur les thématiques d'orientation</li> <li>- Nombre de formations créées à ce sujet</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions à reconduire : annuellement</li> <li>• Actions à créer : coordination entre les dispositifs</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer les Cités éducatives et assurer la coordination entre les dispositifs éducatifs sur le territoire (RE) pour permettre un meilleur partage de l'information</li> </ul>

## ENJEU 1 : RENFORCER LES DISPOSITIFS EDUCATIFS

### OBJECTIF N°2.1-3 : Accompagner l'usage des médias et des réseaux sociaux (prévention des addictions aux écrans, harcèlement en ligne, fake-news...)

#### Contexte :

La concertation des acteurs locaux a mis en exergue une utilisation parfois non cadrée des réseaux sociaux par certains habitants des quartiers, en particulier les jeunes qui peuvent souffrir de troubles de l'attention, se désocialiser et relayer des fakes news/théories complotistes, être influencés dans des actions répréhensibles, participer à du harcèlement en ligne, des violences physiques, des rixes... L'ACSO et ses partenaires ont mis en place de nombreuses actions pour lutter contre le mauvais usage des médias et réseaux sociaux. Parmi elles : Promeneurs du Nets (hors contrat de Ville). Ainsi, l'éducation aux médias et à l'utilisation des réseaux sociaux, reste un enjeu fort que les partenaires du contrat de Ville souhaitent porter.

#### Objectifs opérationnels :

- Développer et itérer des actions pour les différents publics (parent, élèves de primaire, collège, lycée, mineurs et jeunes majeurs non scolarisés) ;
- Sensibiliser, informer, prévenir (addictions, harcèlement, fake-news, arnaques...) ;
- Prendre en considération les victimes, leurs familles et les accompagner
- Promouvoir les temps et les activités sans écrans

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Prix jeunesse de ma presse – IMAG'IN
- Parents vigilants devant les écrans et ateliers EMI – ANA
- Campagne de sensibilisation au numérique et aux médias – Génération numérique
- Education à l'image et aux médias – Ville de Nogent-sur-Oise
- Bien grandir avec les écrans -Nogent-sur-Oise
- L'éducation aux usages des écrans et des réseaux sociaux – Collège Herriot
- Formation et outillage des acteurs à la médiation numérique – Les Assembleurs (hors CV)
- Les Promeneurs du Net (hors CV)

##### A créer :

- Formation les médiateurs et éducateurs du territoire sur ces questions
- Création d'un événement de sensibilisation à plus large échelle comme une semaine du numérique de l'ACSO
- Création d'outils (jeu de société, serious game...) et de contenus (podcast, émission...) à destination de publics divers (collectivités, entreprises...)

#### Publics cibles :

- Ecoles, collèges, lycées, étudiants
- Séniors
- Familles

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Former 2 500 aidants numériques pour accompagner les habitants des quartiers aux usages du numérique
- Finaliser le déploiement des espaces France Services en particulier les France Services mobiles tout en élargissant le bouquet de services, y compris à l'entrepreneuriat et en déployant la médiation
- Acheter la couverture des QPV en centres sociaux et espaces de vie sociale

**ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN**

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les structures menant des actions (citées dans la partie pistes d'actions à reconduire)</li> <li>• Conseil National du Numérique</li> <li>• Conseil régional : feuille de route numérique ACSO/Région</li> <li>• Education nationale</li> <li>• Médiateurs numériques</li> <li>• Journalistes</li> <li>• Quadrature du net</li> <li>• Contrat Local de la Santé Mentale</li> <li>• CCAS</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FDVA pour formation des bénévoles</li> <li>- Financement des collectivités</li> <li>- OPCO (Uniformation...)</li> <li>- CNFPT</li> <li>- CAF</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions EMI financées dans la programmation</li> <li>- Mobilisation et outillage des acteurs associatifs</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation aux dispositifs ou événements créés</li> <li>•</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner et outiller les parents pour en faire des acteurs de l'orientation des jeunes : formation, communication et travail sur l'accès à une information lisible et appropriable, installation de relations de confiance...</li> <li>• Faciliter l'accès et l'usage de l'outil informatique (en particulier des séniors)</li> </ul>

## ENJEU 2 : FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT

### OBJECTIF N°2.2-1 : Renforcer la médiation culturelle et favoriser le vivre ensemble et le dialogue sur des quartiers fortement interculturels

#### Contexte :

La concertation des populations a mis en exergue la richesse associative des quartiers de l'ACSO en matière d'offres culturelles et sportives, participant au bien-être des populations, à l'amélioration de leur quotidien via l'animation des quartiers, pour l'émancipation des habitants par la culture ou encore en travaillant un projet professionnel. Cette offre renforce le sentiment d'appartenance à un territoire et permet de construire et partager des imaginaires communs. Les projets visent aussi l'insertion sociale et professionnelle des habitants et le désenclavement des quartiers en contribuant à leur changement d'image. Ils accompagnent régulièrement les opérations de renouvellement urbain, avec notamment des actions autour de la mémoire du quartier, et plus généralement, par la participation active des habitants.

#### Objectifs opérationnels :

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture aux habitants des quartiers populaires
- Accompagner par la culture le développement des quartiers populaires

#### Listes d'actions :

##### A reconduire :

- Fête du centre social Huberte d'Hoker - Ville de Montataire
- Interm'aide
- Flamme de la citoyenneté - ville de NSO
- Fond de participation des habitants - Ville de VSP
- Projets Creil Mural – Ville de Creil
- « Centres brasses, lieu de citoyenneté et d'ouverture sur le monde » - Centre Georges Brassens
- Villers hors les murs - Ville de VSP
- "quartiers d'été" : hors programmation
- Association "les temps d'arts"
- Actions en faveur de la citoyenneté des jeunes - "femmes sans frontières"
- Passeurs divers - fer à coudre
- Festival Mozaique (Hors CV) - La Faïencerie
- Festival ptites tomettes - La Faïencerie
- Les Infaillibles - La Faïencerie

##### A créer :

- Accueil de résidences d'artistes via le dispositif « Qu(art)iers » de la DRAC (résidences-mission de 3 mois consécutifs sur 1 ou plusieurs QPV à des fins d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale)
- Accueil de compagnies circasiennes sur le site de l'ancien Lycée Gournay – occupation transitoire (inauguration fin 2024)

#### Publics cibles :

- Tous les habitants des QPV

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers par un abondement exceptionnel de la dotation globale de décentralisation pour 500 collectivités et neuf heures d'ouverture supplémentaire par semaine en moyenne.
- Encourager l'utilisation du pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV.
- Financement de 1 000 clubs sportifs engagés pour qu'ils recrutent et forment 1 000 éducateurs socio-sportifs, avec une aide à hauteur de 20 000 euros par club et par an, sur une durée de trois ans
- Mise en place du Plan 5 000 terrains de sport « Génération 2024 » visant à engager la construction ou la rénovation de 5 000 terrains de sport d'ici 2026 dans ou à proximité des établissements scolaires, dont un tiers des projets seront situés dans les quartiers, soit 100 millions d'euros sur trois ans.
- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, en particulier pour développer les colonies artistiques qui

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ  
 DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A  
 L'ENGAGEMENT CITOYEN



<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des agents en charge de l'animation sociale pour porter un accompagnement qualifié</li> </ul>	<p>permettent aux adolescents d'exprimer leur créativité, tant l'été que pendant les vacances scolaires en cours d'année.</p>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les services culturels des villes</li> <li>Les structures culturelles / Faïencerie</li> <li>DRAC / Région / Département</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>DRAC</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Quartiers d'été</li> <li>Nos quartiers d'été (NQE)</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions autour du « vivre-ensemble » et de la cohésion sociale recensées</li> <li>Nombre de public participant aux événements associés</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'appuyer sur la culture et le sport comme leviers d'insertion professionnelle et sociale</li> </ul>

## ENJEU 2 : FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SPORT

### OBJECTIF N°2.2-2 : Permettre l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous, et tous les âges (notamment l'offre sportive pour les plus jeunes : 6-12 ans)

#### Contexte :

Le Plan local de santé de Creil a mis en exergue les problématiques de surpoids, diabète et la prévalence de l'obésité, plus importantes sur les quartiers prioritaires de l'ACSO que sur le reste de l'agglomération. Cela s'explique d'une part par un moindre accès à une alimentation équilibrée et de qualité, de mauvaises habitudes alimentaires en particulier chez les jeunes, ainsi que de la sédentarisation d'une partie de la population. En outre, certaines associations sportives sont victimes de leurs succès et les listes d'attentes s'allongent. Malgré la richesse de l'offre sur le territoire, les femmes et notamment les jeunes filles ont encore du mal à accéder aux activités de loisirs, notamment sportifs. La démocratisation des pratiques sportives pour toutes et tous est nécessaire, et ce, à tous les âges.

#### Objectifs opérationnels :

- Permettre l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous, et tous les âges (et notamment pour les plus jeunes 6-12 ans)
- Prévenir les risques de maladies

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Pass Sport Citoyen : réduction de 20 € par licence sportive (dans la limite de 2 licences par jeune), pour tous les jeunes âgés de moins de 18 ans au 1er janvier 2024 sans condition de ressources, s'inscrivent dans une structure sportive oisienne (associative ou non), affiliée à une fédération sportive française reconnue par le ministère en charge des sports, à l'exception de l'ensemble des associations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL...)
- Actions proposées au sein de l'École Municipale des Sports de Creil (multisports, natation, boxe, basket)
- Sport féminin – ville de Creil
- Aides CCAS de Creil : coupon sport pour la réduction de 10€ pour une inscription au sein d'une association sportive creilloise pour tout enfant âgé de moins de 18 ans

##### A créer :

- Le développement des soutiens financiers pour permettre la pratique sportive pour tous
- 

#### Publics cibles :

- Tous les habitants des QPV
- Un renforcement des actions concernant les femmes et les jeunes filles

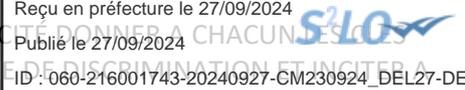
#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Labélisation et déploiement de 10 000 clubs sportifs engagés d'ici la fin 2024
- Mise en place d'une « Alliance pour l'inclusion par le sport », fédérant des acteurs de la société civile, autour de l'État, au sein d'une structure de co-pilotage de la politique publique de l'inclusion par le sport. Elle aura pour missions de définir les bons modes de financement, faciliter les coopérations à structurer, contribuer à la labélisation des clubs engagés et évaluer les actions menées

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DONNER À CHACUN LES MOYENS DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN



CITÉ DONNER À CHACUN LES MOYENS DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN

### Pilotage :

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.

### Partenaires :

- Conseil départemental 60
- DRAC Hauts-de-France
- Associations culturelles et sportives
- ARS
- Maison sport santé de Creil
- Santélylys

### Moyens :

#### De droit commun :

- Villes
- Etat au titre de l'orientation « Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique »
- Fonds d'intervention régional alimentation activité physique – dans le cadre de parcours amenant à la reprise du sport, au-delà d'événements ponctuels.

#### Politique de la Ville :

- Nos Quartier d'Eté
- Programmation annuelle et CPO

### Evaluation :

#### Indicateurs :

- Nombre d'adhérents à des associations sportives

### Calendrier :

- Actions existantes : annuellement
- Actions à créer :

### Lien avec les autres objectifs :

- S'appuyer sur la culture et le sport comme leviers d'insertion professionnelle et sociale

## ENJEU 2 : FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT

### OBJECTIF N°2.2-3 : Renforcer l'écoute et la prise en compte des attentes exprimées par les jeunes et mettre en place une offre culturelle, sportive et sociale en adéquation avec les pratiques actuelles et les nouveaux modes de consommation

#### Contexte :

Si les différents quartiers prioritaires de l'ACSO disposent d'une offre culturelle assez riche et variée d'après les habitants interrogés, elle ne répond pas toujours aux besoins (sur certains quartiers, l'offre est plus limitée pour les plus de 15 ans), ni, toujours, à leurs envies. Par exemple, certains jeunes ont fait part à plusieurs reprises de leur volonté de participer à des nouvelles activités culturelles et sportives différentes de l'offre présente sur les quartiers, comme les cours d'échecs, le théâtre ou encore le tennis, éloignés des clichés véhiculés autour de la culture « urbaine », du sport de quartiers (foot/course). Les jeunes filles ont également émis à plusieurs reprises leur envie de participer à des jeux, activités non genrées mais ne trouvent pas toujours, la place pour le faire. Plusieurs associations agissent en ce sens. Par exemple l'association La Faïencerie propose des ateliers de théâtre itinérant pour venir à la rencontre des populations les plus éloignées. Il s'agit donc dans un premier temps d'aller vers une programmation correspondant davantage aux attentes des jeunes, et à leurs pratiques actuelles. Dans un second temps, il s'agit de travailler à l'adaptation de cette offre aux pratiques des jeunes d'aujourd'hui : utilisation des réseaux sociaux et du numérique, activités « expérientielles », offre plus souple, etc. Ce travail doit donc concilier le fond, la forme et les acteurs, afin de les sensibiliser sur les nouvelles façons d'interagir avec les jeunes.

#### Objectifs opérationnels :

- Etudier et comprendre les attentes des jeunes en matière d'offre culturelle, sportive et sociale
- Travailler avec eux à une programmation plus adaptée
- Favoriser une large diffusion de la culture en facilitant les conditions d'accès à l'offre des équipements culturels ;
- Soutenir les projets culturels et sportifs en ce sens

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Action de la Faïencerie : les Infaillibles

##### A créer / développer :

- Mise en place de structures de concertation et de participation
- Etudes auprès des jeunes pour comprendre leurs intérêts, leurs pratiques culturelles et sportives, ainsi que leurs préférences en matière de loisirs.
- Soutien financier aux associations et porteurs de projets innovants qui développent des activités qui correspondent aux envies des jeunes et qui proposent des activités adaptées à la diversité des profils (pour le public féminin notamment, les personnes en situation de handicap, etc.)

#### Publics cibles :

- Jeunes des QPV (15-24 ans)

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, en particulier pour développer les colonies artistiques qui permettent aux adolescents d'exprimer leur créativité, tant l'été que pendant les vacances scolaires en cours d'année.
- Labélisation et déploiement de 10 000 clubs sportifs engagés d'ici la fin 2024
- Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers par un abondement

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DONNER À CHACUN LES MOYENS DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication diversifiée et soutenue des associations présentant ce genre d'activités : Utiliser des canaux de communication adaptés pour promouvoir l'offre auprès des jeunes, tels que les réseaux sociaux, les applications mobiles, les affichages dans les lieux fréquentés par les jeunes</li> <li>• Proposition tarifaire adaptée aux ressources des ménages</li> <li>• Déploiement de formations et des ateliers pour permettre aux jeunes de développer leurs compétences dans les domaines culturels, sportifs et sociaux, et les encourager à s'impliquer dans l'organisation d'événement</li> </ul>	<p>exceptionnel de la dotation globale de décentralisation pour 500 collectivités et neuf heures d'ouverture supplémentaire par semaine en moyenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'utilisation du pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV.</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO et les communes de l'ACSO pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations (sportives, loisirs)</li> <li>• Centres sociaux</li> <li>• Mission Locale</li> <li>• Conseil régional : carte génération #HDF, contrats PEPS dans les lycées</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Villes</li> <li>- Conseil régional : Carte génération #HDF</li> <li>- Europe (FSE+, FEDER...)</li> <li>- AAP thématiques sport/culture</li> </ul> <p><u>Politique de la ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation annuelle</li> </ul> <p>Partenariats public privés avec des entreprises</p>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouvelles activités culturelles et sportives proposées aux jeunes</li> <li>- Nombre de jeunes inscrits aux activités nouvelles</li> <li>- Dépenses engagées</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur la culture et le sport comme leviers d'insertion professionnelle et sociale</li> <li>• Permettre l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous, et tous les âges</li> <li>• Renforcer la médiation culturelle et favoriser le vivre ensemble et le dialogue sur des quartiers fortement interculturels - actions hors les murs dans ou à l'extérieur des QPV</li> </ul>

## ENJEU 3 : PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LA LAÏCITE

### OBJECTIF N°2.3 : VEILLER AU BON RESPECT DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITE ET PROMOUVOIR LA CITOYENNETE, EN PARTICULIER CHEZ LES JEUNES

#### Contexte :

Malgré des actions en faveur des VRL menées de longue date dans les QPV de l'ACSO, la culture républicaine n'est pas toujours solidement ancrée. Une forme de repli communautaire peut même parfois être observée. En outre, l'égalité F/H n'est, dans les faits, pas toujours constatée. Enfin, l'engagement citoyen est insuffisamment promu parmi les jeunes du territoire et est sous-investi par ces derniers.

#### Objectifs opérationnels :

- Renforcer les actions permettant la diffusion d'une culture républicaine en mettant à contribution l'ensemble des partenaires associatifs soutenus en politique de la Ville pour une bonne diffusion en direction des usagers et des familles
- Accroître le nombre de filles et de garçons entrant dans un dispositif d'engagement citoyen ou favorisant la culture républicaine, en garantissant la mixité dans chaque action

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Ligue de l'enseignement : classe citoyenneté urbanité
- Centre de loisirs jeunes de la PN : programme annuel d'actions
- SDJES : Service national universel (SNU)
- Villes : journée de la sécurité, forum de l'engagement citoyen, etc.
- Cités éducatives : semaine citoyenne, journée de l'égalité, etc.
- CIDFF : rallye citoyenneté
- Formations VRL dans le cadre professionnel/associatif
- Carnaval des possibles : conférence gesticulée sur l'égalité, café de femmes
- Femmes solidaires : droits des femmes et culture de l'égalité
- Femmes sans frontières action en faveur de la citoyenneté

##### A créer :

- Actions de promotion du SNU
- Classe de cadets de la Sécurité civile à Creil

#### Publics cibles :

- Ecoles, collèges, lycées
- Parents, familles
- Adultes en parcours d'intégration

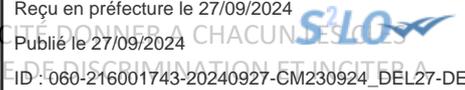
#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Favoriser la participation citoyenne :
  - Développer le fonds pour la participation des habitants (FPH) pour donner du pouvoir aux habitants prêts à porter des projets dans leur quartier

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DONNER À CHACUN LES MOYENS DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN



<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les communes de l'ACSO</li> <li>• L'ACSO</li> <li>• SDJES</li> <li>• Préfecture</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les établissements scolaires/cités éducatives</li> <li>• CLJ PN, CIDFF, Carnaval des possibles, Femmes solidaires, Ligue de l'enseignement</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens du Service National Universel (SNU)</li> <li>- FIPD</li> <li>- DRDFE</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En fonction des projets</li> <li>- Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers politique de la ville – action « Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville »</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre annuel d'actions VRL et égalité</li> <li>- Nombre annuel de jeunes participant au SNU</li> <li>- Nombre annuel de jeunes intégrant la classe de cadets de la Sécurité civile à Creil</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classes de cadets de la Sécurité civile : rentrée scolaire 2024</li> <li>- Actions de promotion du SNU : mise en place en 2024-2025 puis reconduction chaque année</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'appropriation des espaces publics par les femmes et les jeunes filles : mise en place d'activités garantissant la mixité de genre des publics.</li> </ul>

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DONNER À CHACUN/ES LES MEILLEURES CHANCES DE RÉUSSITE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN

## ENJEU 4 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### OBJECTIF 2.4-1 : Sensibiliser / Informer / former tous les publics à ce que sont les discriminations au sens légal et les moyens d'actions pour s'en défendre

#### Contexte :

L'Agglomération Creil Sud Oise a adopté, dans le cadre de la Politique de la ville et du contrat de ville (2015-2023), un Plan Territorial de lutte contre les discriminations (2021-2026). Le déploiement du plan arrive à mi-parcours. De nombreuses actions ont été menées sur l'axe n°4, « Formation ». Il convient de les poursuivre pour toucher un public plus large (élus, professionnels, public vulnérable). La thématique des discriminations dans le domaine de l'emploi et l'évolution de carrière est un axe prioritaire.

#### Objectifs opérationnels :

- Multiplier les actions de sensibilisation auprès du public et notamment permettre au public de connaître les mécanismes d'actions (continuer de faire connaître la Maison de la Justice et du Droit et ses différentes actions). En particulier auprès des jeunes / scolaires.
- Continuer le déploiement de formations pour les élus et les agents publics des différentes collectivités (en particulier les agent.es au contact des habitant.es), les bénévoles associatifs, les professionnels.
- Déployer des actions destinées à faire le lien entre les employeurs (publics et privés) et les habitants.

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Actions formations et sensibilisation de la MJD (notamment dans les établissements scolaires).
- MJD : permanences d'accès au droit, journées portes ouvertes
- ACSO, Formation de répliquant.es LCD, diffusion du Guide ressources
- LDH, concours de plaidoirie
- Carnaval des possibles, escape game (« Un coupable idéal »)
- Ligue de l'enseignement, jeunes ambassadeur.ices contre les discriminations
- MLVO, lien jeunes – employeurs

##### A créer / développer :

- Campagne de sensibilisation / information dans l'espace public
- Mise à jour du Guide ressources
- Formation des professionnels, employeurs, agents publics, élus, bénévoles
- Sensibilisation du public vulnérable, du public jeune (dont mineurs)
- Organiser une semaine de lutte contre les discriminations autour du 21 mars
- MJD : actions hors les murs

#### Publics cibles :

- Habitants et habitantes des QPV
- Public vulnérable, scolaires, jeunes
- Elus, agents publics, professionnels, bénévoles
- Employeurs publics et privés

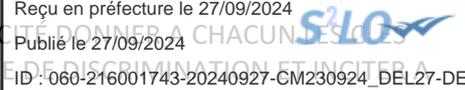
#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Déploiement dès 2024 de *testing* pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour viser à terme 500 entreprises par an.
- Mise en place d'un baromètre des discriminations dans les territoires en mesurant régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DONNER À CHACUN DES DROITS ÉGALS, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions visant à mobiliser les employeurs publics et privés (ceux susceptibles de proposer des stages et apprentissages).</li> <li>• Mettre en place des actions spécifiques visant à lutter contre les discriminations LGBT+ (notamment auprès du public jeune)</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations/Centres sociaux</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• Etablissements scolaires</li> <li>• Services publics locaux</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources propres ACSO</li> <li>- Défenseur des Droits</li> <li>- Contrat de Plan Etat-Région (CPER) : Axe 3 – Lutter contre les exclusions : Veiller à la parité hommes/femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entreprenariat des femmes <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagner les femmes, notamment vivant en QPV, qui cumulent des difficultés, à accéder durablement à la formation et à l'emploi</li> <li>○ Lutter contre les stéréotypes et les représentations sexistes</li> </ul> </li> <li>- DILCRAH</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation annuelle</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation / formation</li> <li>- Public sensibilisé / formé (âge, profession...)</li> <li>- Nombre saisines DDD</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée contrat de ville</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre les pratiques discriminatoires et accompagner les victimes</li> </ul>

## ENJEU 4 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### OBJECTIF N°2.4-2: Lutter contre les pratiques discriminatoires et renforcer l'accompagnement des victimes

#### Contexte :

Les habitants des quartiers sont plus exposés aux discriminations pour l'accès à l'emploi et l'insertion, le logement, les services bancaires ou encore l'accès aux services publics (dématérialisation).

L'Agglomération Creil Sud Oise a adopté, dans le cadre de la Politique de la ville et du contrat de ville (2015-2023), un Plan Territorial de lutte contre les discriminations (2021-2026). Le déploiement du plan arrive à mi-parcours. L'axe 4 « Agir » permet de proposer des actions visant à agir directement contre les phénomènes et pratiques discriminatoires. Les habitant.es sont encore peu informés des moyens d'actions contre les discriminations et notamment les méthodes de preuve dont le testing individuel qui existe depuis 2006.

#### Objectifs opérationnels :

- Soutenir les habitants confrontés aux discriminations
- Améliorer l'accompagnement et les prise en charge des victimes de discriminations
- Outiller les professionnels

#### Pistes d'actions

##### A reconduire :

- Actions de sensibilisation de tout public visant à faire connaître les moyens d'agir contre les discriminations (orientation, saisine, preuves)
- Diffusion et mise à jour du Guide ressources de l'ACSO

##### A créer / développer :

- Réaliser un répertoire des professionnels
- Informer et outiller les professionnel.les aux méthodes de *testing* individuel pour accompagner au mieux les victimes
- Informer les habitant.es sur les méthodes de saisine et les modalités de preuve (dont le *testing* individuel)
- Développer des actions sur les thématiques prioritaires de l'accès non discriminatoire à l'emploi, l'insertion, le logement et l'accès aux services bancaires.

Les nouvelles actions pourront s'appuyer sur les travaux du Défenseur des droits et de la DILCRAH.

#### Pilotage :

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.

#### Publics cibles

- Habitants et habitantes des QPV
- Public vulnérable
- Employeurs publics et privés

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Déploiement dès 2024 de *testing* pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour viser à terme 500 entreprises par an.
- Mise en place d'un baromètre des discriminations dans les territoires en mesurant régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services

#### Partenaires :

- Associations/Centres sociaux
- Etablissements scolaires
- Services publics locaux

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DONNER À CHACUN/ES/LES  
 DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À  
 L'ENGAGEMENT CITOYEN

<p><b>Moyens :</b></p> <p><b><u>De droit commun :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources propres ACSO</li> <li>- Défenseur des Droits</li> <li>- Contrat de Plan Etat-Région (CPER) : Axe 3 – Lutter contre les exclusions : Veiller à la parité hommes/femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entrepreneuriat des femmes       <ul style="list-style-type: none"> <li>o Accompagner les femmes, notamment vivant en QPV, qui cumulent des difficultés, à accéder durablement à la formation et à l'emploi</li> <li>o Lutter contre les stéréotypes et les représentations sexistes</li> </ul> </li> <li>- DILCRAH</li> </ul> <p><b><u>Politique de la Ville</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement et suivi du PTLCD et financement d'actions dans le cadre de la programmation du contrat de ville</li> <li>-</li> </ul>	<p><b>Evaluation</b></p> <p><b><u>Indicateurs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de <i>testing</i> menées et résultats</li> <li>- Création du répertoire des professionnels</li> <li>- Nombre d'actions menées et public</li> <li>•</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2024-2026 (Durée du Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser / Informer / former tous les publics à ce que sont les discriminations au sens légal et les moyens d'actions pour s'en défendre</li> </ul>

## ENJEU 4 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### OBJECTIF N° 2.4-3 : Lieu ressources pour les femmes et les jeunes filles (15-25 ans)

#### Contexte :

L'Agglomération Creil Sud Oise, est engagée, depuis de longues années, dans la lutte contre les violences faites aux femmes (V.S.S, VIF etc.) et la lutte contre les discriminations. Soucieuse de poursuivre son action, l'ACSO s'engage dans l'ouverture de Carrefour de femmes, lieu ressources pour toutes les femmes et jeunes femmes (**15-25 ans**) du territoire de l'ACSO, ainsi que tous les partenaires qui agissent sur le territoire de l'ACSO pour l'égalité F/H et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Structure chaleureuse dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes, elle permettra de l'information et l'orientation des usagères à compter d'octobre 2024. Le programme d'actions s'oriente autour de ces 4 axes, « **Prévention en Santé et sexualité** », « **Epanouissement personnel** », « **Prévention Lutte contre les violences faites aux femmes** <sup>1</sup> » le pilier « **Egalité professionnelle et indépendance économique et financière** ».

Au sein de Carrefour de femmes est notamment prévu :

- **L'accueil des femmes et plus particulièrement des jeunes femmes avec la mise en place d'un lieu d'accueil et d'orientation (LAO) pour les jeunes femmes (15-25 ans)** victimes de violences sexistes et sexuelles. Le dispositif, à bas seuil d'exigences permettra de compléter l'offre locale de prévention des VSS en captant ce public (volatile) prioritaire, de les informer, les orienter vers les partenaires et dispositifs de droit commun adéquats et existants. Assurer une veille sur les problématiques spécifiques des publics accueillis -alerter ;
- **Un Observatoire des violences faites aux femmes pour le territoire** de l'ACSO. Cela permettra de renforcer la dynamique partenariale entre tous les acteurs spécialisés et développer les connaissances afin de déployer des réponses concrètes et adaptées au niveau du territoire. Meilleure connaissance des inégalités femmes hommes et des VSS ;
- **Une programmation d'animations collectives**

#### Objectifs opérationnels :

- Permettre l'écoute, l'information, l'orientation des femmes et jeunes femmes du territoire
- Prévenir précocement des situations difficiles auxquelles sont confrontées les femmes
- Poursuivre la co-conception du lieu pour permettre aux femmes et jeunes femmes de s'identifier à la structure
- Renforcer les capacités individuelles d'agir
- Déployer des actions empowerment, renforcer les liens intergénérationnels et fédérer autour de l'égalité F/H
- Être un des points d'appui de la dynamique partenariale du territoire
- Soutenir et valoriser les actions, améliorer connaissances et les pratiques
- Fournir des éléments de diagnostic : quantifier les violences, les partager, les comprendre ;

---

<sup>1</sup> Le pilier « Lutte contre les violences faites aux femmes » fait est traité dans des fiches actions distinctes.

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DONNER À CHACUN/ES LES MEILLEURES CHANCES DE RÉUSSITE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN

### Pistes d'actions :

#### A reconduire :

- Accompagnement individualisé vers l'emploi des femmes – CIDFF
- La redynamisation des lionnes – Gaindees Girls
- Donner de la voix pour tracer sa voie - MLVO

#### A créer / développer :

- Pilier éducation -prévention Santé et sexualité
  - Actions de sensibilisation sur la Santé affective relationnelle sexuelle et reproductive (IVG, contraception, mutilations, consentement, précarité menstruelle...)
  - Actions autour du 28 mai (hygiène menstruelle)
- Pilier Egalité professionnelle, indépendance économique
  - Programme de marrainage, mentorat visant à favoriser l'accès aux stages et apprentissage
  - Actions visant à lever les freins à l'emploi (témoignage, groupe de parole), notamment sur l'accès aux filières numériques et techniques.
  - Valorisation des modèles « féminins » du territoire pour davantage de mixité
  - Sensibilisation sur les droits sociaux économiques et financiers entrepreneuriat...
  - Actions de sensibilisation des employeurs (stéréotypes, obligations légales, sexisme et violences au travail, parentalité)
  - Actions visant à faciliter l'articulation entre les temps de vie (modes de garde, partage des tâches, mobilisation des acteurs de l'emploi...)
- Pilier Epanouissement personnel
  - Créer des temps d'échanges intergénérationnels, ou entre jeunes femmes, familles monoparentales ;
  - Permettre la réappropriation des femmes de leur corps (via le sport, la culture, atelier socio-esthétique...)
  - Donner aux femmes et jeunes femmes les moyens de s'exprimer (fresques, sorties, ateliers artistiques...)
- Lieu ressources pour les partenaires
  - Renforcer les espaces et des temps

### Publics cibles :

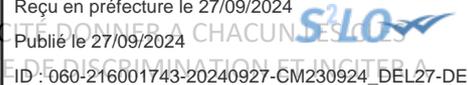
- Jeunes femmes (15-25)
- Scolaires

### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

### Articulation avec les mesures du CIV :

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DONNER À CHACUN, LES MOYENS NÉCESSAIRES À L'ÉGALITÉ DE TERRAINS, À L'ÉGALITÉ DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN



<p>d'échanges pour les partenaires et les professionnel.les autour de l'accompagnement des femmes jeunes femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre le développement d'actions multipartenariales (notamment pour les évènements du 8 mars et du 25 novembre)</li> <li>○ Développer un centre de ressources multimédia à disposition des partenaires sur les questions de l'égalité F/H et des droits des femmes</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b> L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif. Un premier COPIL sera organisé avec les partenaires fin 2024, le plan de gouvernance et pilotage sera discuté et validé.</p>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat, Région, Département</li> <li>• Maison des adolescents (Montataire)</li> <li>• Associations spécialisées</li> <li>• Etablissements scolaires, CCAS, Services publics locaux</li> <li>• ARS, France Travail, CAF, MLVO</li> <li>• Maison des femmes GHPSO, CPEF</li> <li>• Forces de sûreté intérieure (FSI)</li> <li>• Professionnel.les spécialisé.es</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b> <b>De droit commun :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)</li> <li>– Etat – DRDFE (BOP 137) (tous les axes)</li> <li>– Au titre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) : Axe 3 – Lutter contre les exclusions : Veiller à la parité hommes/femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entreprenariat des femmes <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagner les femmes, notamment vivant en QPV, qui cumulent des difficultés, à accéder durablement à la formation et à l'emploi</li> <li>○ Lutter contre les stéréotypes et les représentations sexistes</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Politique de la Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Subvention politique de la Ville</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b> <b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Profil des usagèr.es (âge, ville, quartier, établissement scolaire)</li> <li>– Recensement des actions de sensibilisation / formation et public touché (habitantes, scolaires, employeur etc.)</li> <li>– Bilan qualitatif et quantitatif de l'accueil individuel et des actions collectives</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre du projet Carrefour de femmes, à partir de l'ouverture de la structure à l'automne 2024.</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir les possibles et lever les freins à l'emploi</li> <li>• Sensibiliser en informer LCD</li> <li>• Lutter contre les pratiques discriminatoires,</li> <li>• Permettre aux femmes de s'approprier l'espace public</li> <li>• Prévenir et lutter contre l'exploitation sexuelle et la prostitution des mineur.es</li> </ul>

## ENJEU 4 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### OBJECTIF N°2.4-4 : SOUTENIR L'APPROPRIATION DES ESPACES PUBLICS PAR LES FEMMES ET JEUNES FEMMES

#### Contexte :

D'après l'Observatoire National de la Politique de la Ville, les femmes résidant dans les QPV passent en moyenne près de 19 heures par jour de semaine à leur domicile, en 2020<sup>1</sup>. A l'inverse, l'espace public est majoritairement occupé par les hommes. Les femmes éprouvent en effet des difficultés à occuper légitimement les espaces publics, les terrasses de cafés, les équipements sportifs. Certaines d'entre elles font part de leur sentiment d'insécurité aux associations pour femmes, en particulier le soir et la nuit, et nombreuses sont celles qui subissent des violences sexistes voire sexuelles au sein de l'espace public. Cette sédentarité engendre non seulement des impacts sur leur santé physique mais également sur leur santé mentale, et participent de leur exclusion.

#### Objectifs opérationnels :

- Permettre aux femmes de s'appropriier / se réappropriier l'espace public dans sa globalité. Augmenter la sécurité des femmes et jeunes femmes dans l'espace public.
- Sensibiliser les collectivités à l'intégration d'une approche égalitaire dans l'urbanisme pour favoriser les projets permettant une mixité réelle dans l'espace public.
- Rendre visible les femmes dans l'espace public, communiquer sur les violences faites aux femmes dans l'espace public

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Toutes visibles, toutes engagées - CDPO
- Programmation maison de la ville de Creil
- Activités permettant l'appropriation ou la réappropriation de l'espace publics (sport en extérieur, visite culturelle...) : Café des femmes - CDPO
- Cours de sports – Gaindees Girls
- Ville de Creil – Marches exploratoires

##### A créer / développer :

- Sensibiliser les collectivités, les établissements scolaires (mixité dans la cour), les associations

##### Pour les collectivités / services publics :

- Favoriser les équipements et projets sportifs, culturels et urbains permettant la mixité en intégrant une budgétisation sensible au genre dans le cahier des charges (par exemple pour les rénovations des équipements)
- Communiquer sur les dispositifs d'alerte sur violences faites aux femmes dans les transports et l'espace public (harcèlement de rue)

#### Publics cibles :

- Femmes et jeunes femmes en priorité
- Habitants et habitantes des QPV
- Elus, agents publics, Direction générale des services des collectivités et institution, professionnel.les

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Déploiement dès 2024 de *testing* pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour viser à terme 500 entreprises par an
- Mise en place d'un baromètre des discriminations dans les territoires en mesurant régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services

<sup>1</sup> [onpv-rapport-2020.original.pdf](https://onpv-rapport-2020.original.pdf) page 151

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DONNER À CHACUN LES MOYENS DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visibiliser les femmes illustres dans l'espace public (toponymie égalitaire)</li> <li>• Mettre en place des actions de <i>testing</i> de l'occupation genrée dans l'espace public</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO (Chargé.e Mission LCD et MJD) et les communes de l'ACSO pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations (sportives, loisirs) / Centres sociaux</li> <li>• Etablissements scolaires</li> <li>• Services publics locaux (médiation, transports publics etc.)</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DRDFE - Bop 137</li> <li>- FDVA</li> <li>- Conseil régional : FTU, PIC</li> </ul> <p><u>Politique de la ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions soutenues dans la programmation du contrat de ville</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions menées permettant la mixité dans l'espace public et public touché</li> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation et de formations menées et public touché</li> <li>- Nombre de projets soutenus (rénovation, équipement sportifs, culturels...) et nature du projet</li> <li>- Nombre des nouveaux équipements publics portant le nom d'une femme</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur la culture et le sport comme leviers d'insertion professionnelle et sociale</li> <li>• Permettre l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous, et tous les âges</li> <li>• Renforcer la médiation culturelle et favoriser le vivre ensemble et le dialogue sur des quartiers fortement interculturels - actions hors les murs dans ou à l'extérieur des QPV</li> </ul>

## ENJEU 5 : LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE

### OBJECTIF N°2.5 : Faciliter l'usage et l'accès au numérique (en particulier des seniors)

#### Contexte :

Une partie de la population des QPV de l'ACSO souffre d'illectronisme, soit des difficultés voire une incapacité totale à utiliser des appareils numériques et des outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissance sur leur fonctionnement. Certaines populations n'ont également pas accès à un équipement de qualité. Ces constats rendent d'autant plus difficiles l'accès et le recours aux droits pour les populations des quartiers, qui sont de plus en plus nombreuses à demander l'aide d'un écrivain public numérique. Les seniors sont particulièrement touchés par ces problématiques.

#### Objectifs opérationnels :

- Développer l'usage des smartphones et des ordinateurs des habitants, en particulier les seniors ;
- Faciliter l'accès aux démarches administratives en ligne en orientant les publics vers les 3 France Service et autres lieux d'accompagnement du territoire ;
- Faire connaître les aides à l'acquisition d'ordinateurs et soutenir les familles et les jeunes dans l'acquisition d'ordinateurs reconditionnés pour favoriser l'éducation et l'emploi.

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Accès aux droits et à la santé – Interm'aide
- Permanences numériques – CCAS Creil
- Lutter contre la fracture numérique, conseillère numérique – Ville de Creil / Maison de la Ville
- Accès au numérique – CIMS
- Pass Avenir Citoyen : une aide financière de 300 euros, cumulable avec d'autres dispositifs pour les étudiants ou les jeunes de 18 à 21 ans en contrepartie de 35 heures dédiées au service d'une collectivité ou d'une association :
  - Être domicilié dans l'Oise (hors résidence scolaire et universitaire) ou avoir un foyer fiscal parental situé dans l'Oise
  - Être diplômé au niveau 3 ou 4 du Ministère de l'Éducation Nationale
  - Être inscrit dans un établissement d'enseignement situé en France et dispensant un diplôme à reconnaissance nationale
  - Ou être inscrit dans un pays européen ayant adhéré au processus de Bologne
  - Ou être inscrit en contrat d'apprentissage

##### Non financé CDV :

- Ateliers numériques – Centre Georges Brassens, Espace Huberte d'Hoker, Trait d'Union, CMAR (Centres sociaux connectés)

#### Publics cibles :

- Seniors
- Familles
- Jeunes
- Personnes éloignées du numérique

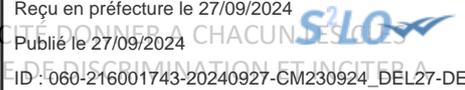
#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Former 2 500 aidants numériques pour accompagner les habitants des quartiers aux usages du numérique
- Finaliser le déploiement des espaces France Services en particulier les France Services mobiles tout en élargissant le bouquet de services, y compris à l'entrepreneuriat et en déployant la médiation

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DONNER À CHACUN DES CITOYENS LE MOYEN DE S'ÉDUCER, DE SE FORMER, DE DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES, DE S'ÉMANCIPER, DE SE RÉALISER, DE LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET D'INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanences numériques, Mémoire vive – Tiers Lieu</li> <li>• Accompagnement de ses bénéficiaires - ADARS</li> <li>• Ateliers - Esprit ouvert (Fonds de Dotation du Crédit Agricole Brie Picardie)</li> <li>• Initiations informatiques et permanences numériques - MASTE / PIMM'S</li> <li>• Accompagnement numérique - Interm'aide</li> <li>• Ateliers et espaces numériques – bibliothèques et médiathèques de l'ACSO</li> <li>• Accompagnement de ses bénéficiaires - E2C</li> <li>• Cyberespace – MLVO</li> <li>• Accompagnement de ses bénéficiaires - Compagnons du Marais</li> <li>• Espaces numériques des établissements scolaires</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redistribution et reconfiguration des ordinateurs lors des renouvellements des parcs des collectivités et des entreprises</li> <li>• Organisation du prêt de matériel informatique à court terme et du don d'ordinateur non utilisés</li> <li>• Création d'une task force composée de jeunes (ex : services civiques) pour aider les seniors dans l'utilisation du matériel informatique</li> <li>• Création d'une bourse ordinateur : animation d'un événement pour réparer les ordinateurs des habitants</li> <li>• Promotion des dispositifs existants</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les structures menant des actions (citées dans la partie pistes d'actions à reconduire)</li> <li>• La Recyclerie</li> <li>• E2RS</li> <li>• Banques ou Fondation</li> </ul>
<p><b>Budget :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Conseillers numériques</li> <li>– Financement des ateliers par les villes</li> <li>– Financement de la CAF en fonction du quotient familial (600 euros maximum)</li> <li>– Financement du département « Pass avenir citoyen » (300 euros pour du matériel nécessaire aux études pour les jeunes en contrepartie d'une action citoyenne)</li> <li>– Aide du CROUS au mérite (900 euros)</li> <li>– Prime pour l'achat d'équipement pour les boursiers inscrit dans une voie professionnelle (341,71 euros) – Etat</li> </ul>	<p><b>Evaluation</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre d'ordinateurs redistribués</li> <li>– Nombre d'ordinateurs non jetés</li> <li>– Nombre de familles bénéficiaires</li> <li>– Nombre de bénéficiaires de + de 60 ans</li> <li>•</li> </ul>

**ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, FAVORISER L'ÉMANCIPATION ET L'AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN**

<p><b>Politique de la Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Programmation annuelle et CPO</li></ul>	
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li><li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li></ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner et outiller les parents pour en faire des acteurs de l'orientation des jeunes : formation, communication et travail sur l'accès à une information lisible et appropriable, installation de relations de confiance...</li><li>• Accompagner l'usage des médias et des réseaux sociaux (prévention des addictions aux écrans, harcèlement en ligne, fake-news ...)</li></ul>

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN

## ENJEU 6 : ROMPRE L'ISOLEMENT DES SENIORS

### OBJECTIF N°2.6-1 : Lutter contre l'isolement (aller vers, porte à porte) des séniors

#### Contexte :

Les personnes âgées ne sont pas nombreuses sur le territoire. A titre d'exemple, en 2021, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent seulement 14,5% des habitants du quartier des Hauts-de-Creil, contre 15,5% à l'échelle communale et 17,7% à l'échelle intercommunale, et sont même en recul depuis 2015 (-2,7 points). Sur le quartier Bellevue Belle Visée cette proportion est moindre et atteint 12,5% contre 19,4% à l'échelle communale. Avec l'avancée dans l'âge, les problèmes de santé, la perte de mobilité, les barrières socio-économiques et certains décalages de modes de vie (barrières technologiques par exemple), certains seniors peuvent se retrouver en situation d'isolement. Afin de lutter contre ces phénomènes et renforcer la cohésion sociale du territoire, l'ACSO et ses partenaires souhaitent renforcer les actions à destination des seniors en encourageant par exemple les activités intergénérationnelles, les sorties culturelles et sportives adaptées aux personnes âgées, mais également en renforçant les actions « d'allers vers » les dispositifs d'accompagnement à destination des personnes âgées (accompagnement à l'outil numérique notamment), pour éviter le non-recours aux droits et aux soins. Ainsi, un partenariat est nécessaire entre les différents acteurs de la politique de la ville, les acteurs de l'autonomie, les bailleurs sociaux, pour apporter des solutions adaptées aux besoins des seniors.

#### Objectifs opérationnels :

- Renforcer les actions « d'allers vers » les seniors au plus près de leur logement (en pied d'immeuble par exemples)
- Soutenir les activités intergénérationnelles
- Former davantage les services de médiation et d'accompagnement pour les personnes âgées, et notamment les seniors isolés
- Développer davantage d'activités adaptées aux personnes âgées

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Actions « d'allers-vers »
- Association Trait d'Union (Villers-Saint-Paul)
- Aménagement / travaux d'adaptation des logements par les bailleurs sociaux
- Actions des CCAS
- Salon de la 2<sup>ème</sup> jeunesse à Nogent-sur-Oise
- Accompagnement à l'utilisation des outils numériques : Mettre en place des ateliers de formation aux outils numériques (ordinateurs, smartphones, réseaux sociaux, etc.) pour aider les seniors à rester connectés et à maintenir des liens sociaux, notamment avec leur famille et leurs amis.
- Randonnées proposées par Sud Oise Sport Handicap (hors CV)
- Soutien des activités intergénérationnelles
- Ateliers ouverts à tous les retraités à la résidence autonomie Maurice Mignon à Montataire : gymnastique douce, aquarelle,

#### Publics cibles :

- Personnes âgées

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

**ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ, DONNER À CHACUN LES MOYENS DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER À L'ENGAGEMENT CITOYEN**

<p>couture, sophrologie, diététique, randonnées, voyages en bord de mer...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repas des anciens</li> <li>- Semaine bleue</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'offre inclusive et adaptée aux personnes âgées</li> <li>• Structuration du partenariat entre les acteurs de la politique de la ville, les acteurs de l'autonomie et les bailleurs sociaux</li> <li>• Créations de lieux de rencontre</li> <li>• Service de médiation et d'accompagnement : Mettre en place un service de médiation et d'accompagnement pour les seniors isolés, afin de les aider à surmonter les difficultés liées à l'isolement, à trouver des solutions à leurs besoins spécifiques et à accéder aux services et aux activités disponibles dans leur quartier.</li> <li>• Communication et sensibilisation : Sensibiliser les habitants et les acteurs locaux à la question de l'isolement des seniors, en organisant des campagnes de communication, des événements de sensibilisation, des conférences, etc., pour encourager la mobilisation collective autour de cette problématique.</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Conseil Départemental pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les villes et notamment les actions menées par le CCAS et/ou les services municipaux dédiés</li> <li>• Les associations locales</li> <li>• Les bailleurs travaillent avec les villes sur les projets de mémoire</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds de développement de la vie associative</li> <li>- Europe (FEDER)</li> <li>- Programme de l'Action Sociale des Caisses de Retraite (ASCR)</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NPNRU</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publics seniors accompagnés vers des activités</li> <li>- Nombre d'activités intergénérationnelles déployées</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes et à créer : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : /</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre l'isolement (aller vers, porte à porte) des seniors</li> </ul>

## ENJEU 6 : ROMPRE L'ISOLEMENT DES SENIORS

**OBJECTIF N°2.6-2 : Valoriser les séniors habitants historiques du quartier comme dépositaires et agents de la transmission de la mémoire des quartiers : ateliers sur la mémoire des quartiers, actions de valorisation des parcours de vies des anciens, etc.**

### Contexte :

Dans le cadre du NPNRU et pour accompagner la transformation des lieux, un travail particulier est réalisé sur la mémoire des quartiers. Il s'agit d'actions mémorielles sur le patrimoine bâti et sur les souvenirs attachés à la vie sociale, à l'heure où les quartiers changent de visage.

Des actions de mémoire ont déjà été proposées par les villes lors du PNRU (2004-2020). Associant les habitants - dont les séniors - par le biais de témoignages, elles ont permis d'accompagner les grands jalons des opérations (notamment les démolitions). Des livrets retraçant l'histoire des quartiers ont ainsi été réalisés, de même que des films et des expositions photos « portraits d'habitants ».

### Objectifs opérationnels :

- Construire des actions autour de la mémoire des quartiers, associant les séniors
- Permettre l'intégration des seniors et lutter contre leur isolement

### Pistes d'actions :

#### A reconduire :

- Ville de Creil : consultation des séniors dans le cadre des projets de concertation autour des projets NPNRU
- Ville de Montataire : vidéos réalisées avec les habitants sur les mémoires de vie et les mémoires de lieux (Regards croisés)

#### A créer :

- Ville de Creil : une exposition photos itinérante avec des portraits du bâti et des habitants

### Pilotage :

- Les villes, en lien avec les bailleurs et les associations, pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.

### Publics cibles :

- Personnes âgées

### Quartier(s) concerné(s) :

- Hauts-de-Creil, Les Martinets

### Articulation avec les mesures du CIV :

- 

### Partenaires :

- Les villes portent les projets de mémoire des quartiers
- Les associations locales portent des projets en lien avec les villes dans le cadre d'événements spécifiques consacrés à la mémoire des quartiers
- Les bailleurs travaillent avec les villes sur les projets de mémoire

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ  
DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME  
L'ENGAGEMENT CITOYEN

<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- /</li></ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Financement ANRU à hauteur de 67% sur les actions portant sur l'histoire et la mémoire pour la ville de Creil</li></ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Représentation des séniors dans les projets de mémoire des quartiers</li></ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions existantes et à créer : à reconduire annuellement</li><li>• Actions à créer : /</li></ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lutter contre l'isolement (aller vers, porte à porte) des séniors</li></ul>

## ENJEU 1 : LUTTER CONTRE LES INCIVILITES

### OBJECTIF N°3.1-1 : Intensifier les actions de sensibilisation pour lutter contre les occupations abusives /dégradations/ mécanique sauvage.

#### Contexte :

La concertation citoyenne a mis en exergue des comportements d’incivilités existant au sein des quartiers. Plusieurs situations de dépôts sauvages d’encombrants, de mécanique et autres déchets sont recensés, malgré des dispositifs de tris mis en place au sein des quartiers et sur l’ACSO, ainsi que des actions de sensibilisation de la population. Cela s’explique d’une part par une partie de la population qui n’est pas toujours suffisamment sensibilisée aux enjeux du tri et d’autre part, par l’inadaptation de certaines solutions déployées sur le territoire par rapport aux besoins de la population (capacités des containers de tri insuffisantes au regard de la densité de la population par exemple).

En outre, les habitants remontent également des situations de voitures ventouses (=utilisant de manière prolongée un espace de stationnement) stationnées sur les parkings et participant d’un sentiment d’insécurité sur le quartier, et gênant les stationnements quotidiens.

#### Objectifs opérationnels :

- Lutter contre les dépôts sauvages de toutes sortes
- Sécuriser les espaces publics
- Coordonner les interventions autour du tri des déchets sur les quartiers prioritaires
- Multiplier les actions de sensibilisation des habitants du quartier aux écocistes ainsi qu’aux enjeux du tri et de la valorisation des déchets

<p><b>Pistes d’actions :</b></p> <p><b>A reconduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostics en marchant</li> <li>• Actions de sensibilisation sur le tri des déchets</li> <li>• Mise en place de la vidéo-surveillance sur plusieurs quartiers</li> <li>• Travail de la ville de Creil sur la mise en place d’un règlement avec les commerçants</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion et recueil des fiches incidents au sein du patrimoine des bailleurs sociaux du territoire</li> </ul>	<p><b>Publics cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les habitants des QPV</li> </ul> <p><b>Quartier(s) concerné(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des QPV de l’ACSO</li> </ul> <p><b>Articulation avec les mesures du CIV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la présence de gardiens dans les logements sociaux : mise en œuvre du décret gardiens qui prévoit une obligation de 1 gardien pour 100 logements.</li> <li>• Renforcer la présence de proximité via également le personnel d’agence, au-delà de ce décret qui ne concerne pas que les gardiens</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L’ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnels de proximité sur le patrimoine social</li> <li>• Associations</li> <li>• Polices municipales</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun</u></p> <p><u>De la politique de la ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TFPB</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d’actions de sensibilisation auprès de la population</li> </ul>

ORIENTATION 3 : FAVORISER LA TRANQUILITÉ PUBLIQUE SUR LES QUARTIERS ET HABITANTS ET HABITANTES

<ul style="list-style-type: none"><li>- GUSP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'interventions pour encombrants</li><li>- Nombre d'interventions pour voiture ventouse</li><li>•</li></ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li><li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li></ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer la présence d'éducateurs de rue et de médiateurs sur le terrain</li></ul>

## ENJEU 1 : LUTTER CONTRE LES INCIVILITES

### OBJECTIF N°3.1-2 : Agir sur l'insécurité routière dans les QPV (rodéos, conduites dangereuses, etc.) :

#### Contexte :

Les rodéos sont le fait de réaliser des acrobaties avec un véhicule à moteur, portant atteinte à la sécurité des usagers des espaces publics et à la tranquillité publique. Ce sont des phénomènes cycliques, qui ont lieu surtout l'été. Sur le territoire de l'ACSO, ces rodéos ont été remontés par les concertations des villes de Villers-Saint-Paul et de Nogent-sur-Oise. Ils impactent cependant tous les QPV du territoire. Leurs auteurs agissent souvent dans une logique de « se montrer », de se donner en spectacle. Les nuisances (bruits, occupation de l'espace commun...) et les risques (accident, collision avec un piéton, absence de port de casque, etc. ...) sont importants, les rodéos se déroulant souvent à proximité des établissements scolaires ou des aires de jeux collectives.

#### Objectifs opérationnels :

- Accentuer les actions de prévention primaire dans le cadre des actions de sécurité routière
- Repérer les zones et les « moments » davantage impactés et cibler les zones pour les actions de prévention et de sécurisation.

<p><b>Pistes d'actions :</b></p> <p><b>A reconduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions As du volant /Journée Sécurité routière, coorganisées par les communes (Villers-Saint-Paul, Creil en 2023, etc.) et le CLJ notamment.</li> <li>• Actions des GPO</li> <li>• Vacataires embauchés par la Ville (Creil) pour les passages à proximité de plusieurs établissements scolaires</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A construire dans le cadre de l'actualisation de la STSPD.</li> <li>• Sécurisation des espaces publics aux abords des établissements scolaires (passages piétons)</li> </ul>	<p><b>Publics cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes et enfants</li> </ul> <p><b>Quartier(s) concerné(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des QPV de l'ACSO</li> </ul> <p><b>Articulation avec les mesures du CIV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la présence policière sur la voie publique grâce à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur et l'évolution des cycles de travail.</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Préfecture et l'ACSO pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PM/PN</li> <li>• CLJ</li> <li>• Education nationale</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><b>De droit commun</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Villes</li> <li>- FIPD</li> </ul> <p><b>Politique de la ville</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation du contrat de ville</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participant.es aux actions de sécurité routière</li> <li>- Evolution du nombre de rodéos par an sur le territoire</li> </ul>

ORIENTATION 3 : FAVORISER LA TRANQUILITÉ PUBLIQUE SUR LES QUARTIERS ET HABITANTS ET HABITANTES

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution du sentiment d'insécurité routière dans les QPV</li></ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li><li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li></ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Engager un travail auprès des plus jeunes (10 ans) pour prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance</li><li>• Renforcer la présence d'éducateurs de rue et de médiateurs sur le terrain</li></ul>

## ENJEU 2 : PREVENIR LA DELINQUANCE DES JEUNES

### OBJECTIF N°3.2-1 : Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en engageant un travail auprès des plus jeunes (à partir de 10 ans – CM1/CM2).

#### Constats :

Les professionnels de terrain observent dans et aux abords des établissements scolaires, une forme de banalisation de la violence entre enfants, mais aussi entre adultes (parents/professionnels, parents/parents), et de la part des enfants vis-à-vis des adultes et ce, dès l'école primaire. Les violences physiques mais également les situations de harcèlement, à l'école et/ou en ligne se multiplient, obligeant les professionnels à intervenir dans des cadres scolaires et privés.

Enfin, l'entrée précoce de préadolescents (enfants de 10-12 ans) dans les parcours de délinquance s'observe notamment autour du trafic de stupéfiants en pied d'immeuble (participation pour faire le « guet » / observation, etc.).

#### Objectifs opérationnels :

- Multiplier les actions de prévention des conduites à risques et des comportements violents en direction des jeunes dès 10 ans.

<p><b>Pistes d'actions :</b></p> <p><b>A reconduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Interventions des éducateurs spécialisés (IFEP et CD) et des médiateurs municipaux</li> <li>• Cité éducative</li> <li>• Interventions de l'animatrice MJD</li> <li>• Interventions des associations : Ligue de l'enseignement, CIDFF sur le « vivre ensemble », les droits et devoirs, etc.</li> <li>• CLJ</li> <li>• Actions de soutiens à la parentalité</li> <li>• Maison des Ados</li> <li>• Maison des Parents</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours du jeune citoyen en lien avec le parcours citoyen (EN)</li> <li>• Développer les actions sur les droits et devoirs en direction des enfants, des adolescents et de leurs parents</li> </ul>	<p><b>Publics cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants et adolescents en âge scolaire à partir de 10 ans et leurs parents</li> </ul> <p><b>Quartier(s) concerné(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des QPV de l'ACSO</li> </ul> <p><b>Articulation avec les mesures du CIV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un accompagnement à la parentalité renforcé</li> <li>• Enrichir et faciliter l'accès aux offres d'accueil des élèves du premier degré pendant les congés scolaires, avec la systématisation de l'ouverture des écoles lors de la dernière quinzaine d'août dans les réseaux d'éducation prioritaire.</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO (CISPD + MJD) pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation nationale</li> <li>• Associations</li> <li>• Conseil départemental</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><b>De droit commun</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FIPD</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions menées</li> <li>- Nombre d'enfants et de parents touchés</li> </ul>

ORIENTATION 3 : FAVORISER LA TRANQUILITÉ PUBLIQUE SUR LES QUARTIERS ET HABITANTS ET HABITANTES

Envoyé en préfecture le 27/09/2024  
Reçu en préfecture le 27/09/2024  
Publié le 27/09/2024  
ID : 060-216001743-20240927-CM230924\_DEL27-DE



<p><b>Politique de la ville</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Actions dans le cadre de la programmation du contrat de ville</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Existence du parcours</li></ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li><li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li></ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer la présence d'éducateurs de rue et de médiateurs sur le terrain</li></ul>

## ENJEU 2 : PREVENIR LA DELINQUANCE DES JEUNES

### OBJECTIF N°3.2-2 : Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires

#### Contexte :

Des situations de « décrochage » scolaire sont observées dans les quartiers de l'ACSO. Ces situations peuvent prendre la forme d'absentéisme répété ou prolongé, squats, de problèmes de comportements pouvant parfois aboutir à la violence vis-à-vis des institutions, de la famille et des autres élèves. Ce décrochage révèle bien souvent des vulnérabilités chez les enfants et les adolescents (problèmes familiaux, d'argent, de confiance en soi, etc.) pouvant favoriser les parcours d'entrée dans la petite délinquance. De nombreux parents se sentent impuissants face à ces situations. Il semble nécessaire d'agir sur ces ruptures scolaires avec les adolescents, les institutions mais également via un travail sur la parentalité.

#### Objectifs opérationnels :

- Soutenir les actions de lutte contre les ruptures scolaires.
- Coordonner les actions de prévention des ruptures scolaires (absentéisme/ exclus temporaires/décrochage) dont Implik'action.
- Renforcer et continuer à déployer les cellules de lutte contre l'évitement scolaire (CLES)

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Dispositif de réussite éducative
- Cellules de lutte contre l'évitement scolaire
- Cité éducative
- Actions de la MDA à partir de 11 ans
- PAEJ à partir de 11 ans (SATO/JADE)

##### A créer :

- Un dispositif qui coordonne les actions de prévention des ruptures scolaires dont Implik'action (cf. dispositif ACTE en Seine-Saint-Denis – à approfondir dans le cadre de l'actualisation de la STSPD)

#### Pilotage :

- L'ACSO (CISPD + MJD) pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.

#### Publics cibles :

- Enfants et adolescent.es en risque de rupture scolaire
- Parents
- Ecoles élémentaires, collèges, lycées

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Implanter des campus connectés au sein des QPV pour offrir aux étudiants éloignés des établissements d'enseignement supérieur la possibilité de suivre des cours à distance
- Enrichir et faciliter l'accès aux offres d'accueil des élèves du premier degré pendant les congés scolaires, avec la systématisation de l'ouverture des écoles lors de la dernière quinzaine d'août dans les réseaux d'éducation prioritaire.

#### Partenaires :

- Éducation nationale
- Associations
- Conseil départemental
- Conseil régional

## Moyens :

### De droit Commun :

- FIPD
  - Etat au titre de l'action « Promouvoir l'éducation », dont :
    - o Dédoubler toutes les classes de GS/CP/CE1 en REP+ et en REP des QPV
    - o Limiter les effectifs à 24 des classes en GS/CP et CE1 des écoles en QPV
- Europe (FEDER, FSE+) :
  - o Accompagnement des jeunes dans les Parcours de réussite
  - o Actions de rattachage hors champ scolaire pour les jeunes NEET

### Politique de la ville :

- Programmation du contrat de ville

## Evaluation

### Indicateurs :

- Nombre d'élèves qui « rattachent »
- Nombre d'actions existantes et lien entre elles.

## Calendrier

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)

## Lien avec les autres objectifs :

- Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics (stupéfiants, voitures, etc.)
- Prévenir les rixes : Engager des actions en faveur du dialogue inter-quartiers et en faveur d'une institutionnalisation de certaines formes de compétitions
- Lutter contre les pratiques prostitutionnelles, y compris en direction des mineures
- Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'action des forces de l'ordre et temps d'échanges

## ENJEU 2 : PREVENIR LA DELINQUANCE DES JEUNES

### OBJECTIF N°3.2-3 : Prévenir les affrontements entre les jeunes, les rixes

#### Contexte :

Les acteurs de terrains et les habitants interrogés ont fait part de l'augmentation des affrontements entre jeunes des différents quartiers des communes de l'ACSO. Depuis 2021, le projet Prévention des Rixes porté par la ville de Montataire associe les jeunes des différents quartiers et les services de médiation pour prévenir les violences. Il s'agit d'un projet permettant la découverte de projets culturels, d'organisation d'évènement sportifs, etc. afin de travailler à l'apaisement des quartiers et à leur solidarité. Depuis 2022, le projet est décliné sur les 4 communes concernées par le sujet : Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul et sera piloté par l'ACSO au cours de l'année 2024.

#### Objectifs opérationnels :

- Poursuivre les actions en faveur du dialogue inter-quartiers et en faveur d'une institutionnalisation de certaines formes de compétitions (ex : compétitions sportives, fêtes inter-quartiers)
- Développer les échanges et les interactions entre enfants des différentes communes pour déconstruire les identités de quartier (rencontre entre écoles ou entre centres de loisirs).

<p><b>Pistes d'actions :</b></p> <p><b>A reconduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet Prévention des rixes dont les tournois de football inter-quartiers, mais aussi les actions de prévention dont la web série et la prévention en direction des parents.</li> <li>• Chantiers d'insertion/ séjours inter-quartiers (Cf été 2023 à Villers Saint Paul entre jeunes de Montataire et jeunes de Villers)</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges inter-écoles / inter-centres de loisirs</li> </ul>	<p><b>Publics cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes (10-24 ans)</li> <li>• Jeunes en insertion</li> </ul> <p><b>Quartier(s) concerné(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des QPV de l'ACSO</li> </ul> <p><b>Articulation avec les mesures du CIV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nos quartiers d'été</li> <li>• Développer un accompagnement à la parentalité renforcé</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ACSO + Ville de Montataire pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes de l'ACSO</li> <li>• Associations dont clubs sportifs</li> <li>• Education nationale</li> <li>• PN/PM</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><b>De droit commun</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FIPD</li> </ul> <p><b>Politique de la ville</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation du contrat de ville</li> </ul>	<p><b>Evaluation</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rixes</li> <li>- Nombre de jeunes touchés par les actions menées</li> <li>- Nombre d'échanges inter-écoles/inter-centres de loisirs</li> <li>- Apaisement des tensions entre quartiers.</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p>

ORIENTATION 3 : FAVORISER LA TRANQUILITÉ PUBLIQUE SUR LES QUARTIERS ET HABITANTS ET HABITANTES

- Engager un travail auprès des plus jeunes (10 ans) pour prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance
- Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires
- Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics (stupéfiants, voitures, etc.)
- Renforcer la présence d'éducateurs de rue et de médiateurs sur le terrain
- Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'action des forces de l'ordre et temps d'échanges

## ENJEU 2 : PREVENIR LA DELINQUANCE DES JEUNES

### OBJECTIF N°3.2-4 : Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics (stupéfiants, voitures, etc.)

#### Contexte :

Les acteurs professionnels et les habitants recensent une augmentation des situations de trafics de stupéfiants sur les quartiers, qui impactent fortement la vie des habitants. Ces trafics provoquent des nuisances importantes : rassemblements en pied d'immeuble, règlements de comptes, allers et venues des clients, etc. A titre d'exemple, le quartier des Hauts-de-Creil est identifié comme quartier de reconquête républicaine, ayant pour but de lutter contre la délinquance et les trafics, en déployant les moyens de police et de professionnels sur le terrain.

Outre l'augmentation du trafic, les professionnels observent aussi une entrée de jeunes voire très jeunes, âgés de moins de 13/15 ans, dans l'organisation du trafic sur des tâches de guets, d'emballage, ou de transport de marchandises. C'est le cas sur les QPV de la ville de Creil (Dunand notamment), de Villers-Saint-Paul, de Montataire, et de Nogent-sur-Oise.

#### Objectifs opérationnels :

- Limiter l'attractivité des trafics, en cassant les idées reçues sur ces derniers (argent facile, prise de risque limitée, gain en popularité, etc...)
- Former les professionnels et accompagner les parents dans le repérage des signaux faibles de basculement des jeunes dans le trafic
- Accompagner les jeunes en phase de basculement/de rupture vers un projet individuel alternatif.
- Coordonner l'ensemble des actions qui existent sur le sujet

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- PAEJ – SATO
- Actions des GPO
- Actions des services de médiation et de prévention spécialisée
- 1 CV/ pas de casier
- Mise en place de caméras de surveillance sur les espaces stratégiques du quartier qui concentrent les points de deal

##### A créer :

- Actions de sensibilisation des parents et professionnels sur le repérage des signaux faibles
- Projet LIMITS
- Mise en place d'éclairage sur les points d'occupation stratégiques
- Renforcement du personnel de proximité, notamment la nuit

#### Pilotage :

- L'ACSO par la coordinatrice CISPD pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.

#### Publics cibles :

- Jeunes attirés par les trafics
- Enfants et adolescents des QPV
- Parents
- Professionnels

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants
- Développer un accompagnement à la parentalité renforcé

#### Partenaires :

- Ville, IFEP
- Membres du CISPD dont Préfet, Procureur, PN, EN.
- SATO

	<ul style="list-style-type: none"><li>• ARS</li><li>• MLVO</li></ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><b><u>De droit commun</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ville</li><li>- FIPD</li></ul> <p><b><u>Politique de la ville</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Programmation du contrat de ville</li></ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><b><u>Indicateurs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de professionnels formés</li><li>- Nombre de jeunes repérés et accompagnés</li><li>- Nombre de points de deal démantelé totalement</li></ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li><li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li></ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prévenir les rixes : Engager des actions en faveur du dialogue inter-quartiers et en faveur d'une institutionnalisation de certaines formes de compétitions</li><li>• Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires</li><li>• Engager un travail auprès des plus jeunes (10 ans) pour prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance</li><li>• Lutter contre les pratiques prostitutionnelles, y compris en direction des mineures</li><li>• Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'action des forces de l'ordre et temps d'échanges</li></ul>

## ENJEU 3 : RENFORCER LE LIEN POLICE-POPULATION

### OBJECTIF N°3.3 : Améliorer l'image de la Police dans les QPV et renforcer la confiance des habitants et des habitantes vis à vis des forces de l'ordre

#### Contexte :

Des tensions régulières entre une partie des jeunes et les forces de l'ordre sont remontées par les professionnels de terrain, et celles-ci se sont notamment matérialisées lors des émeutes liées à la mort de Nahel en juin 2023 (attaques de la police municipale et nationale, guet-apens à l'appui de feux de poubelles, ou de véhicules, tirs de mortiers, caillassage, batailles de rue...), en particulier sur les quartiers de Nogent-sur-Oise, Creil et Villers-Saint-Paul. Outre les relations parfois tendues entre jeunes et forces de l'ordre, une partie des habitants n'a pas confiance en ces institutions. Il semble donc nécessaire de travailler à l'amélioration des relations police-population pour renforcer la sécurité sur le territoire et permettre une meilleure cohésion sociale.

#### Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des actions de sensibilisation en direction des jeunes et des parents sur l'action des forces de l'ordre
- Multiplier les actions de prévention de la part de la Police nationale et/ou de la Police municipale dans les établissements scolaires à destination des jeunes et des parents
- Développer des temps d'échanges entre les services de Police (nationale et municipale) et les habitants/habitantes des QPV

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Intervention de Raid Aventure
- Organisation Graines de France
- Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale à Creil
- Accueil de stagiaires au sein du commissariat : stage de découverte de 3<sup>ème</sup>, stagiaires de la Mission locale, de la MLDS, etc.
- Interventions de prévention de la Police nationale (dont DDCPP) sur des thématiques variées auprès des jeunes et les parents (addictions, harcèlement, réseaux sociaux, etc.)

##### A créer :

- Programmes d'actions de sensibilisation et portes ouvertes du commissariat dans le cadre des « Rencontres de la sécurité » qui se tiennent annuellement en octobre. A travailler pour octobre 2024.
- Participation de la Police nationale aux réunions de quartier
- Mise en place de permanence de la PN hors les murs du commissariat au cœur des quartiers.
- Signature des conventions de Participation citoyenne
- Actions de sensibilisation des seniors.

#### Publics cibles :

- Habitants et habitantes des QPV
- Dont les enfants/jeunes, parents, seniors.

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Quartier de Reconquête Républicaine dans les Hauts-de-Creil
- Augmenter la présence policière sur la voie publique grâce à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur et l'évolution des cycles de travail.
- Favoriser le rapprochement police-population avec la création de postes de délégué de la cohésion police/ population (DCPP) dans les quartiers et en développant la réserve opérationnelle de la police nationale.

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'ACSO (Coordinateur.rice Prévention de la délinquance) pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif en lien avec la Police nationale.</li></ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Police nationale /Police municipale</li><li>• Associations/Centres sociaux</li><li>• Etablissements scolaires</li></ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ressources propres : Etat/ACSO</li><li>- FIPD</li></ul> <p><u>Politique de la Ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Programmation du contrat de ville</li></ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nb d'interventions en Etablissements scolaires</li><li>- Nb de jeunes accueillis au CLJ</li><li>- Nb de permanences mises en œuvre dans les quartiers</li><li>- Nb de conventions de participation citoyenne signées</li><li>- Nb de participation de la Police Nationale aux réunions de quartiers/moments d'échanges avec la population</li><li>•</li></ul>
<p><b>Calendrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li><li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li></ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires</li><li>• Améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes et personnes victimes de violence</li><li>• Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires</li><li>• Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics (stupéfiants, voitures, etc.)</li><li>• Lutter contre les pratiques prostitutionnelles, y compris en direction des mineures</li></ul>

## ENJEU 4 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

### OBJECTIF N°3.4-1 : Lutter contre l'exploitation sexuelle et les prévenir les risques prostitutionnels

#### Contexte et enjeux :

La prostitution est une violence sexiste et sexuelle faite aux femmes, souvent invisible, qui a de graves conséquences sur la santé physique et psychique de celles qui la subissent. C'est une atteinte à l'intégrité de la personne qui la place en situation de danger. Ce phénomène est massif mais difficile à appréhender et peu de victimes connaissent leurs droits. La déclinaison de cette stratégie à l'échelle départementale relève de la compétence de l'Etat<sup>1</sup>.

La prostitution peut prendre diverses formes : michetonnage, *escorting*, prostitution de rue, organisée (maquereau/maquerelle, gang) ou individuelle, ponctuelle ou régulière. Les victimes sont majoritairement des femmes et des enfants ayant vécu des violences SS, des personnes étrangères et principalement en situation irrégulière, ou en grande précarité.

Par ailleurs, l'exploitation sexuelle des mineures n'est pas un phénomène à part et doit être traitée et comprise dans une stratégie d'ensemble. En France, 15 000 mineur.es se prostituent selon l'Association Agir contre la Prostitution des Enfants (ACPE). La lutte contre l'exploitation sexuelle des mineur.es relève de la protection de l'enfance<sup>2</sup> et est une priorité de la stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel.

Les professionnels de terrain interrogés ont fait part de l'augmentation des situations de prostitution, en particulier depuis la crise du covid-19. Celles-ci résultent souvent d'une rupture familiale et/ou sociale, vulnérabilités économiques et/ou emprise psychologique.

Face à des situations de fragilités psychiques, économiques et sociales, voire des situations dangereuses, il semble plus que nécessaire d'agir pour comprendre les différents parcours prostitutionnels afin d'endiguer leur portée et d'accompagner au mieux, les personnes concernées sur le territoire de l'ACSO.

#### Objectifs opérationnels :

- Etablir un diagnostic local des victimes de la prostitution et référencer les acteurs pouvant intervenir auprès des victimes afin d'appréhender le phénomène au niveau local.
- Améliorer la formation des professionnels confrontés à des situations de prostitution (notamment lorsqu'il s'agit de mineur.es) : facteurs de vulnérabilités, emprise...
- Renforcer le partenariat avec les services de police, de gendarmerie et de la justice et les professionnels en lien avec la prise en charge et/ou le contact avec des mineur(e)s
- Sécuriser les victimes via un accompagnement et un hébergement adapté à la situation
- Déployer des campagnes d'information du public et des actions de sensibilisation (violences numériques, éducation aux médias et à l'information)

<sup>1</sup> Loi n°2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées

<sup>2</sup> Loi n°2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, article 13 « Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative.

## Pistes d'actions :

### A reconduire :

- Temps forts d'information de type colloque dédié aux partenaires et professionnel.les
- Sensibilisations aux dérives des réseaux sociaux (via le CIDFF, La Ligue de l'Enseignement)
- Actions de prévention
- Campagne de communication de l'Etat vers les jeunes ; la campagne « je gère » ;

### A créer :

- Plateforme départementale d'écoute dédiée aux mineu.res, aux particuliers et aux professionnel.les
- Comité technique réunissant professionnel.les de la protection de l'enfance, France Victimes, CIDFF, bailleurs sociaux, éducation nationale (liste des partenaires à préciser)
- Sessions de formation dédiées aux professionnel.les pour savoir gérer des situations liées au contexte prostitutionnel (comment repérer les signes, comment accueillir la parole d'une victime, comment signaler, vers qui orienter...)
- Hébergement spécifique de mise à l'abri
- Assurer une veille numérique / sur les réseaux sociaux avec la mise en place de « maraude numérique »

## Pilotage :

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de l'objectif dans le cadre de la STSPD

## Publics cibles :

- Travailleur.ses sociaux
- Infirmier.es et assistant.es sociales scolaires
- Associations en contact avec des mineurs
- Médiateurs des villes
- Prévention spécialisée
- Etablissements scolaires et professionnel.les du périscolaire-sports...
- Professionnel.les médico-social
- Les policiers municipaux,
- Public scolaire, jeune

## Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

## Articulation avec les mesures du CIV :

- Développer un accompagnement à la parentalité renforcé
- Déployer des financements en faveur d'associations porteuses de solutions innovantes pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi
- Déploiement d'initiatives ciblées telles que les appels à projets « Repérer les invisibles » dans les QPV et Zones Revitalisation Rurale ainsi que les Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences
- Augmenter la présence policière sur la voie publique grâce à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur et l'évolution des cycles de travail.
- Amélioration de l'accompagnement et du repérage pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales
- Carrefour de femmes, création d'un lieu ressources pour les femmes et jeunes femmes du territoire

## Partenaires :

- Etat (DDFE, TJ), Département, Région, communes du territoire
- Les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes
- Les établissements scolaires,
- Les médiateurs et la prévention spécialisée,
- Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation
- Police municipale, gendarmerie
- MJD, Carrefour de femmes
- Maison des femmes GHPSO

### Moyens :

#### De droit commun :

- DDETS
- DDFE avec la CDLP
- Conseil Départemental
- FIPD

#### Politique de la Ville :

- Subvention politique de la ville

### Evaluation :

#### Indicateurs :

- Nombre de professionnel.les formés / sensibilisés
- Nombre d'actions menées par les professionnel.les
- Nombre de personnes prises en charge par les professionnel.les et âge
- Recensement des situations liées au phénomène prostitutionnel et aux situations à risque

### Calendrier :

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)

### Lien avec autres objectifs :

- Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires
- Améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes et personnes victimes de violence
- Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique
- Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale

## ENJEU 4 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

### OBJECTIF N°3.4.2 : Améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes et personnes victimes de violences conjugales, intrafamiliales

#### Contexte :

Les violences faites aux femmes sont protéiformes et se traduisent dans leurs formes extrêmes à des féminicides et/ou des crimes de nature sexuelle. En 2023 en France, 94 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint contre 118 en 2022 (chiffres du Ministère de l'Intérieur). Sur le territoire de l'ACSO, les forces de l'ordre et partenaires, continuent de remonter régulièrement des situations de violences sexistes et sexuelles, violences conjugales et intrafamiliales. Néanmoins, un diagnostic territorial sur le nombre et la nature des faits judiciairisés et non judiciairisés permettrait d'améliorer le repérage et l'accompagnement. Dans l'approche préventive et de prise en charge de ces violences, les professionnel.les et les acteur.ices associatifs en lien avec les publics sont en première ligne dans la détection des situations mais aussi de leur futur accompagnement. De ce fait, l'amélioration du repérage des situations de violences par les professionnel.les est nécessaire tout comme l'amélioration de l'information des femmes et jeunes femmes sur les mécanismes et formes de violences, plus largement l'ensemble du public.

#### Objectifs opérationnels :

- Réaliser un diagnostic territorial grâce à l'Observatoire territorial de violences faites aux femmes et avec les partenaires
- Continuer et renforcer l'accompagnement des femmes et jeunes femmes, de toute personne victimes, de violences conjugales et intra-familiales
- Poursuivre la montée en compétences des professionnel.les de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et intra-familiales et continuer la sensibilisation des employeurs (services RH), des élu.es du territoire et des professionnel.les du milieu médico-social.
- Renforcer l'information du grand public sur les violences conjugales et les violences intrafamiliales avec le déploiement de campagnes d'information (définition et formes des violences) et de sessions de sensibilisation
- Renforcer la coordination des acteur.ices locaux pour consolider les liens partenariaux

#### Pistes d'actions

##### A poursuivre :

- Améliorer la mobilité des FVC et de leurs enfants. Développer le Pass solidarité pour faciliter la mobilité des victimes (pas uniquement pour celles prises en charge dans le dispositif d'hébergement ACSO).
- Accompagner la Formation des professionnels sur les VC - VIF
- S'appuyer sur l'expertise des associations de lutte contre les VSS : soutenir et rendre visible l'accompagnement des victimes au travers de leurs actions groupales ou individuelles
- Actions de soutien à la parentalité

##### A créer :

#### Publics cibles

- Femmes
- Jeunes filles / femmes (15-25)
- Professionnel.les (associations, RH, élu.es, CCAS, Maison des femmes, MDS, infirmiers et assistants social scolaires...)

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

- Faciliter les parcours résidentiels des victimes en diversifiant les offres d'hébergement et en mobilisant les opérateurs publics et privées, concourir à la mobilité résidentielle (AVDL parc public)
- Pour aller plus loin : proposer des alternatives aux auteurs (hébergement)
- Veiller à la sécurité des trajectoires individuelles dans une politique de l'accès au logement social attentive aux spécificités des FVC
- Mettre en place un partenariat avec les bailleurs sociaux pour faciliter l'accès au logement après une période d'hébergement ou en anticipant les départs des domiciles (convention à mettre en place en s'appuyant sur les dispositifs d'hébergement portés par l'ACSO et sur le modèle de la ville de Beauvais et AVDL CDM)
- Développer un réseau d'Interprétariat pour accompagner les victimes non francophones (réseau insuffisant sur le territoire) sans réquisition en s'appuyant sur les interprètes travaillant avec le TJ
- Recourir à l'équipe de médiation transculturelle TRIVIA pour les femmes étrangères victimes de violences conjugales lorsque cela est nécessaire
- Sensibiliser les services RH des entreprises, des institutions à la prévention / détection des violences conjugales et intra-familiales et au rôle en tant qu'employeur
- Diversifier l'offre de garde d'enfants afin de répondre aux besoins des FVC et soutenir leurs sorties de parcours de violences (formation, emploi...)
- En lien avec Carrefour de femmes et l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes : développer des ressources mobilisables pour les professionnel.les (site internet ACSO avec fiches pratiques et informations pour les professionnel.les) et le diagnostic territorial.

<ul style="list-style-type: none"><li>Faciliter l'accès aux droits des personnes allophones ou illettrés ou en situation de handicap</li></ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif dans le cadre de la STSPD</li></ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les partenaires institutionnels : Etat (TJ, DDFE), Région, Département, communes de l'ACSO</li><li>Les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes</li><li>Les médiateurs et la prévention spécialisée,</li><li>Bailleurs sociaux</li><li>Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation</li><li>La MJD, Carrefour de femmes</li><li>Maison des femmes GHPSO</li></ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>DDETS</li><li>DDFE, Bop 137</li><li>FIPD</li></ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Subvention politique de la ville</li></ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Nombre de femmes / jeunes femmes rencontrées – orientées vers des prises en charge par les partenaires (âge, origine géographique...)</li><li>Nombre de réunions ou de GP dédiés à la thématique</li><li>Nombre d'entrées en parcours résidentiels dont en logements autonomes (logement social et/ou privé)</li><li>Nombre de sensibilisation / formation organisées et statistiques participan.tes</li></ul>
<p><b>Calendrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Actions existantes : à reconduire annuellement</li><li>Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li></ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Lutter contre le système prostitutionnel y compris en direction des personnes mineures</li><li>Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires</li><li>Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique</li><li>Développer des actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire</li><li>Carrefour de femmes, création d'un lieu ressources pour les femmes et jeunes femmes du territoire</li></ul>

## ENJEU 1 : FAVORISER L'ACCES AUX SOINS

### Objectif N° 4 .1-1 : Soutenir l'installation de médecins et personnel médical sur le territoire

#### Contexte :

Les quartiers prioritaires de l'ACSO sont peu dotés en offre médicale (médecins généralistes et spécialistes). Malgré le déploiement de maisons de santé, l'offre rapportée à la population est faible et les médecins qui partent à la retraite sont rarement remplacés. Si ce constat est particulièrement important à l'échelle départementale (l'Oise étant le troisième département le moins pourvu de France), les conditions de travail plus difficiles dans les quartiers renforcent cette faible attractivité médicale (médecins agressés, sur-sollicités, salaires peu compétitifs, etc.). Ainsi, certains habitants se soignent parfois à Paris ou sur les territoires voisins ponctuellement. Des phénomènes de non-recours existent également sur les quartiers. Face à ces difficultés, les communes ont mis en place des solutions, comme le centre municipal de santé à Nogent-sur-Oise, la maison de santé pluridisciplinaire sur le quartier des Martinets et sur le quartier des Hauts-de-Creil (secteur des Cavées) pour prévenir les situations de ruptures médicales. Les partenaires souhaitent aller plus loin en encourageant l'installation de médecins et personnels médicaux sur le territoire, en adéquation avec les orientations stratégiques du Projet régionale de santé des Hauts-de-France (2018-2028) pour favoriser l'attractivité des métiers (orientation 5) pour garantir l'accès à la santé pour tous.

#### Objectifs opérationnels :

- Aider à l'installation et au maintien de nouveaux personnels soignants sur les quartiers
- Développer des maisons de soins pluriprofessionnelles pour pallier la saturation des offres et lutter contre les situations de non-recours

<p><b>Pistes d'actions</b></p> <p><b>A poursuivre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poste de CLS</li> <li>• Maison des Adolescents (Montataire)</li> <li>• Atelier Santé Ville (Creil)</li> <li>• Maison de Santé Pluridisciplinaire (Martinets)</li> <li>• Maison de Santé Pluridisciplinaire (Hauts-de-Creil, secteur Cavées)</li> <li>• Centre municipal de santé à Nogent-sur-Oise</li> <li>• Association Femmes sans Frontières : Permanence d'accès aux droits en matière de santé (prises de RDV, suivi médical, constitution de dossiers CMU...), organisation des réunions collectives de sensibilisation, actions de prévention, ateliers mensuels dédiés à l'hygiène de vie etc.</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CLS intercommunal</li> <li>• Installation de nouvelles MSP</li> </ul>	<p><b>Publics cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les habitants des QPV</li> <li>• Les professionnels de santé</li> </ul> <p><b>Quartier(s) concerné(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des QPV de l'ACSO</li> </ul> <p><b>Articulation avec les mesures du CIV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'accès aux soins de 300.000 personnes par des centres de santé regroupant des professionnels de santé, proposent de l'accompagnement psycho-social et mobilisent des acteurs de « l'aller-vers » les plus éloignés du système de soin (objectif 60 à horizon 2027)</li> <li>• Encourager l'engagement de l'hôpital public dans les quartiers, notamment par le portage de centres de santé et la mobilisation de médecins traitants hospitaliers</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage à définir</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires institutionnels</li> </ul>

**ORIENTATION 4 : PORTER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU BIEN ETRE ET DE LA SANTE**

- Les travailleurs sociaux et l'accompagnement des personnes victimes
- Les médiateurs et la prévention spécialisée,
- Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation

**Moyens :**

**De droit commun :**

- CPAM
  - o Aides à l'installation des professionnels de santé (CAIM)
- ARS
  - o Création de poste de CLS
  - o Modernisation des établissements de santé et médico-sociaux notamment en mobilisant les investissements
  - o Aides à l'installation de professionnels de santé (CRAI)
- Europe (FSE+, FEDER, Fonds de cohésion)
  - o Financement d'équipements publics dans le domaine de la santé et de la solidarité (ex-maisons de santé)
- Contrat de Plan Etat Région (CPER) : Axe 2 – Soutenir les territoires :
  - o Conforter la proximité des services de santé en donnant la capacité aux territoires d'assurer une offre de santé adaptée pour lutter contre les inégalités infrarégionales
  - o Soutenir la création, l'extension et/ou le maintien des maisons et centres de santé dont les projets sont validés par l'ARS
  - o Encourager les initiatives permettant une meilleure organisation du système de santé local en vue de l'amélioration de l'offre de soins de premiers recours
  - o Développer et promouvoir la e-santé

**Politique de la Ville :**

-

**Evaluation :**

**Indicateurs :**

- Nombre de structures ouvertes
- Nombre de médecins / personnels soignants installés
- Nombre d'habitants couverts par une offre de soin

**Calendrier**

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)

**Lien avec autres objectifs :**

- Accompagner les habitants vers le soin
- Développer les actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire
- Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au

ORIENTATION 4 : PORTER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU BIEN ETRE ET DE LA SANTE

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024



ID : 060-216001743-20240927-CM230924\_DEL27-DE

repérage et à la com  
matière de santé mentale

- Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique

## ENJEU 1 : FAVORISER L'ACCES AUX SOINS

### Objectif N° 4.1-2 : Accompagner les habitants vers le soin

#### Contexte :

En raison d'une faible offre de santé sur le territoire, de situations financières difficiles, d'une plateformisation de l'accès au soin qui n'est pas toujours maîtrisée par les habitants, ou encore face à une moindre perception des problématiques de santé, certains parcours de santé sont rompus, voire inexistantes. Face à ces constats, les partenaires du contrat de Ville de l'ACSO souhaitent accompagner davantage les habitants vers le soin, en particulier les habitants éloignés (personnes qui ne maîtrisent pas le français, l'utilisation du numérique, personnes en situation d'illettrisme ou encore en rupture sociale et familiale). Pour ce faire, les partenaires souhaitent renforcer le repérage des situations en sensibilisant davantage les professionnels, et en développant davantage l'« aller-vers ».

#### Objectifs opérationnels :

- Repérer les situations de non-recours aux soins
- Accompagner les habitants vers des structures relais ou médicales
- Renforcer les actions d'« aller-vers » (actions des équipes mobiles et des médiateurs formés) la population, et notamment les habitants les plus éloignés pour prévenir les ruptures de soin, prévenir les situations de fragilité mentale
- Mieux informer et accompagner les habitants et notamment les femmes en renforçant l'accès aux dispositifs de prévention et de prise en charge existants
- Veiller à la lisibilité de l'offre et l'accès aux droits en matière de santé à travers une coordination des acteurs à échelles communale et intercommunale, pour une meilleure connaissance des dispositifs vers lesquels orienter les patients et un appui sur l'offre portée par les institutions (CPAM, ARS, CAF, etc.).

#### Pistes d'actions

##### A poursuivre :

- Atelier Santé Ville (Creil)
- Accès aux soins et à la santé - Interm'aide
- Equipe mobile de médiation transculturelle TRIVIA
- Réunion d'information (bilans de santé) par la Ville de Nogent et CPAM
- Réunion d'information sur les Maisons de Santé (Nogent-sur-Oise)

##### A créer :

- Si dégel du dispositif, adultes-relais médiateurs santé (ARMS) sur tous les QPV, co-financés par l'ARS
- Actions d'« aller-vers »
- CLS intercommunal
- Des passages du camion Nina & Simon.e.s soutenu par l'ARS, en QPV (objectif de 50% de passages)

#### Publics cibles

- Tous les habitants des QPV
- Les professionnels de santé
- Publics les plus éloignés
- Les seniors

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Renforcer l'accès aux soins de 300.000 personnes par des centres de santé regroupant des professionnels de santé, en proposant de l'accompagnement psycho-social et en mobilisant des acteurs de « l'aller-vers » pour toucher les plus éloignés du système de soin (objectif 60 à horizon 2027)
- Encourager l'engagement de l'hôpital public dans les quartiers, notamment par le portage de centres de santé et la mobilisation de médecins traitants hospitaliers

## ORIENTATION 4 : PORTER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU BIEN-ETRE ET DE LA SA

SANTÉ

**Pilotage :**

- A DEFINIR : pilotage et mise en œuvre et le suivi de cet objectif.

**Partenaires :**

- Les partenaires institutionnels
- Les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes
- Les médiateurs et la prévention spécialisée,
- Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation

**Moyens :****De droit commun :**

- CPAM
- ARS (stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, la CPAM et le CRCDC)
  - Postes d'Adultes relais médiateurs santé
  - Soutien au poste de coordinateur de CLS
- Contrat de Plan Etat Région (CPER) : Axe 2 – Soutenir les territoires :
  - Encourager les initiatives permettant une meilleure organisation du système de santé local en vue de l'amélioration de l'offre de soins de premiers recours
  - Développer et promouvoir la e-santé

**Politique de la Ville :**

- Contrat de Ville (Centre Georges Brassens et Interm'aide)

**Evaluation :****Indicateurs :**

- Nombre d'actions d'aller-vers développées
- Nombre d'habitants couverts par une offre de soin

**Calendrier**

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)

**Lien avec autres objectifs :**

- Soutenir l'installation de médecins et personnel médical sur le territoire
- Développer les actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire
- Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale
- Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique

## SENSIBILISER AUX ENJEUX DE SANTE

### Objectif N° 4.2 : Développer des actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire

#### Contexte :

D'après l'Institut Montaigne, les habitants de QPV sont généralement plus exposés aux comportements à risque (consommation d'alcool, tabac, drogue, junk-food), liés à un manque de prévention ciblée, en parallèle d'une prévalence importante de certaines pathologies comme l'obésité, le diabète (+7 points par rapport à la moyenne nationale), les maladies cardiovasculaires, l'asthme ou la dépression. Ces facteurs combinés exposent les populations des QPV à des risques sanitaires plus importants, voire à un taux de mortalité supérieur à la moyenne nationale. Conscient de ces enjeux, les partenaires du contrat de Ville de l'ACSO font de la prévention sanitaire une de leurs priorités d'intervention en matière de santé publique. Le Contrat Local de Santé de Creil met par exemple l'accent sur les risques liés à la santé mentale, ainsi que les addictions, la prévention et le dépistage. Le Projet Régional de Santé des Hauts-de-France 2018-2028 porté par l'ARS souhaite développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins, par le développement d'actions d'aller-vers mais également par le développement d'actions de prévention ciblées, en particulier vers les femmes. Les partenaires souhaitent renforcer ces actions de prévention et cibler plus spécifiquement les publics scolaires, davantage touchés par des situations de surpoids ou de dépression, ainsi que les publics précaires qui se soignent généralement moins.

#### Objectifs opérationnels :

- Renforcer l'offre de proximité et pérenniser les actions de prévention dans les établissements scolaires (notamment en matière de nutrition, dépistage, etc.), dans le cadre d'un travail avec les associations et les partenariats avec l'Education nationale ;
- Renforcer les liens entre les acteurs de la santé et les acteurs éducatifs
- Mettre en place les conditions pour développer davantage d'opérations de prévention et de dépistage de maladies
- Travailler au repérage des publics éloignés des parcours de santé, au diagnostic des situations de handicaps ;
- Renforcer la communication sur les enjeux de santé publique en matière de risques liés à la consommation d'alcool et de drogues ;
- Positionner la santé comme enjeu transversal des politiques publiques, en sensibilisant l'ensemble des sphères et des champs d'intervention sur la prévention en santé et sur l'offre de services existante.

#### Pistes d'actions

##### A poursuivre :

- Activités physiques « sport-santé » (hors CV)
- Atelier Ville Santé (Creil) : la prévention et la prise en charge des addictions, les actions autour de la nutrition, l'accès aux droits et aux soins, ainsi que la promotion de la santé mentale, etc
- Actions de soutien à la parentalité
- Réunion d'information (bilans de santé) par la Ville de Nogent et CPAM
- Réunion d'information sur les Maisons de Santé (Nogent-sur-Oise)

#### Publics cibles

- Publics scolaires
- Etablissements scolaires (écoles, collèges, lycées)
- Publics précaires

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

## ORIENTATION : PORTER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU BIEN ETRE ET DE LA SANTE

- Maison des Adolescents (Montataire) : promulgue des conseils et propose des réponses aux adolescents mais également aux parents sur différentes thématiques, dans une logique de prévention : santé sexuelle, addictions, dépressions, etc. Elle apporte un soutien et une expertise aux professionnels intervenant dans le champ de l'adolescence.
- Association Femmes sans Frontières : Permanence d'accès aux droits en matière de santé (prises de RDV, suivi médical, constitution de dossiers CMU...), organisation des réunions collectives de sensibilisation, actions de prévention, ateliers mensuels dédiés à l'hygiène de vie etc.

**A créer ou à développer :**

- Actions de prévention sexuelles et sanitaires, promotion vaccination dans les établissements scolaires
- Hygiène "prévention cancer du sein"
- Dépistages organisés des cancers à travers le financement de projets cofinancés ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, l'AM et le centre régional de coordination des cancers (uniquement à destination des publics éligibles)
- Actions MT Dents dans les QPV dans le cadre du dépistage MT dents (CPAM)
- Organisation de dépistage des cancers féminins
- Action de sensibilisation ou de dépistage liant environnement et santé dans chaque contrat de ville
- Mise en place de temps d'échange et de sensibilisation des 11-15 ans sur les risques liés à la consommation de drogue en lien avec les clubs de prévention spécialisée du territoire

- Renforcer la médiation l'école par la mobilisation des acteurs locaux de la santé non-scolaires.

**Pilotage :**

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif

**Partenaires :**

- L'éducation Nationale
- Le SATO
- Maison des Adolescents
- Les travailleurs sociaux

ORIENTATION : PORTER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU BIEN ETRE ET DE LA SANTE

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

S

**Moyens :****De droit commun :**

- Etat / ARS : Atelier Santé Ville
- CPAM
- ARS (stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, la CPAM et le CRCDC)
  - o Postes d'Adultes relais médiateurs santé
  - o Soutien au poste de coordinateur du CLS
  - o Subventions pour accompagner les professionnels de santé pour garantir la qualité et la sécurité des soins dans les territoires)

**Politique de la Ville :**

-

**Evaluation :****Indicateurs :**

- Taux de recours aux dépistages organisés
- Nombre de réunions de prévention dans les établissements scolaires

**Calendrier**

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)

**Lien avec autres objectifs :**

- Soutenir l'installation de médecins et personnel médical sur le territoire
- Accompagner les habitants vers le soin
- Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale
- Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique

## ENJEU 3 : PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE ET LA SANTE MENTALE

### Objectif N° 4.3-1 : Faire émerger des actions innovantes pour favoriser le bien-être

#### Contexte :

De nombreux acteurs locaux (associations sportives, travailleurs sociaux, associations d'insertion professionnelle) ont fait part de situations de mal-être observées sur les quartiers prioritaires de l'ACSO (dépression, perte de confiance en soi, mal-être physique en raison d'un handicap/d'un surpoids/d'un « défaut », isolement social et/ou familial, perte d'un travail, victime de harcèlement scolaire, etc.) qui peuvent toucher l'ensemble des habitants. Face à ces constats, de nombreuses associations, porteurs de projets et institutionnels travaillent auprès des habitants pour améliorer leur perception d'eux-mêmes et leur santé (physique et/ou mentale), en combinant souvent prise de parole, sport, travail d'orientation. Le Projet Alimentaire Territorial prochainement mis en place par l'ACSO promeut également l'accès à une meilleure alimentation locale, juste, équilibrée pour les habitants, afin notamment d'améliorer leur bien-être. Les partenaires du contrat de Ville de l'ACSO souhaitent renforcer ces actions et soutenir les actions innovantes en ce sens.

#### Objectifs opérationnels :

- Soutenir les actions sport-santé
- Favoriser les actions pluridisciplinaires améliorant le quotidien des habitants (actions de santé mentale/sport/alimentation/orientation professionnelle/montée en compétences, etc.)
- Renforcer les actions favorisant le lien social

#### Pistes d'actions

##### A poursuivre :

- Activités physiques « sport-santé » (hors CV)
- CLSM
- CCAS de Creil
  - Maison Sport Santé
  - Contrat Local de Santé
  - Atelier de Ville
  - Action sur la diététique et le sport vecteurs d'inclusion et de bien-être pour un public en difficulté
  - Réseau sport-santé à l'échelle de la ville et mise en place d'un COPIL, organisation d'actions de sensibilisation auprès des clubs et associations sportives sur le développement des créneaux sport-santé, développer des créneaux d'activité physique ou sport sur ordonnance auprès des publics en ALD, femmes enceintes, en situation de handicap psychique
- Coupon sport : réduction de 10€ pour une inscription au sein d'une association sportive

#### Publics cibles

- Tous les habitants des QPV

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Améliorer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV grâce au programme « mieux manger pour tous ».

## ORIENTATION 4 : PORTER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU BIEN ETRE ET DE LA S

creilloise pour tout enfant âgé de moins de 18 ans

- Séances de remise en forme et accompagnement par le Service des Sports de la mairie de Montataire (10 séances et bilan d'évolution)
- Pôle Maison Sport Santé
- Bien vivre son logement – Itiner'air
- Athlétisme en pied d'immeuble
- Projet Alimentaire Territorial
- Contrat Local de Santé Creil
- Atelier Santé Ville
- Pass Sport Citoyen du département de l'Oise : remboursement de 20€ par jeune de -18 ans inscrit dans une licence sportive
- Pass Sports Citoyen de l'Etat (50€ de remboursement)
- Trait d'Union – activités intergénérationnelles
- Dispositif estival sur le quartier des Martinets

**A créer :**

- CLS et CLSM Intercommunal

**Pilotage :**

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif

**Partenaires :**

- Les partenaires institutionnels
- Les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes
- Les médiateurs et la prévention spécialisée,
- Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation

**Moyens :****De droit commun :**

- CAF (animateur jeunesse)
- Etat (agences et opérateurs) pour promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique
- Inscrire dans 100% des volets santé des contrats de ville couverts par 1 CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique
- Soutenir les initiatives portées par les associations et/ou les habitants des QPV à travers l'appel à projet "fonds d'intervention régional alimentation activité physique". Une priorité est donnée aux QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets.
- Contrat Plan Etat-Région (CPER) - Axe 2- Soutenir les territoires : développer le sport-santé au sein du Centre de ressources, d'expertise et de performances sportives (CREPS)

**Evaluation :****Indicateurs :**

- Actions développées en faveur du bien-être des habitants
- Actions en faveur de la cohésion sociale
- Nombre de licenciés sportifs

## ORIENTATION 4 : PORTER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU BIEN ETRE ET DE LA S

- ARS (en partenariat avec la DRAAF et L'ADEME) : AAP « Une seule santé : pour une approche globale de l'alimentation saine »
  - o Soutenir les initiatives portées par les associations et/ou les habitants des QPV à travers l'appel à projet "fonds d'intervention régional alimentation activité physique". Une priorité est donnée aux QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets.

**Politique de la Ville :**

- Abattement TFPB

**Calendrier**

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)

**Lien avec autres objectifs :**

- Soutenir l'installation de médecins et personnel médical sur le territoire
- Accompagner les habitants vers le soin
- Développer des actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire
- Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale
- S'appuyer sur la culture et le sport comme leviers d'insertion professionnelle et sociale
- Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique

## ENJEU 3 : PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE ET LA SANTE MENTALE

### Objectif N° 4.3-2 : Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale

#### Contexte :

La formation des personnels intervenant avec les habitants des quartiers au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale revêt des enjeux cruciaux pour promouvoir le bien-être psychologique dans les communautés urbaines. En effet, ces professionnels sont souvent en première ligne pour détecter les signes précurseurs de troubles mentaux et orienter les individus vers les services appropriés. Une formation adéquate leur permet non seulement de mieux comprendre les besoins spécifiques des populations qu'ils servent, mais aussi d'acquérir les compétences nécessaires pour fournir un soutien initial et une écoute attentive. En outre, une connaissance approfondie de l'offre en matière de santé mentale, y compris les services de prévention, de traitement et de soutien communautaire, leur permet d'optimiser les ressources disponibles et de garantir une prise en charge holistique des personnes en détresse psychologique. En intégrant ces aspects dans leur pratique quotidienne, les intervenants contribuent ainsi à réduire les stigmates associés aux troubles mentaux, à favoriser l'accès aux soins et à renforcer la résilience des quartiers face aux défis de santé mentale.

#### Objectifs opérationnels :

- Former les professionnels au contact du public aux premiers secours en santé mentale / à la détection des premiers signes de difficultés en santé mentale et au repérage des différentes pathologies
- Former et sensibiliser les différents intervenants à la souffrance psychique (personnel des bailleurs sociaux, élus, techniciens, responsables d'agence, chargés de Développement Social Urbain etc.)
- Identifier le fonctionnement du réseau médico-social à l'échelle locale et savoir vers qui et quand orienter.
- S'appuyer sur des dispositifs relais portés par d'autres structures, dispositifs ou association du territoire afin de pouvoir orienter les personnes souffrant de troubles de santé mentale

#### Pistes d'actions

##### A poursuivre :

- Actions du CCAS de Creil

##### A créer :

- Dispositifs de sensibilisation des éducateurs au repérage des enjeux psycho-sociaux associés à l'addiction, et à la gestion des situations de crise
- Formations des gardiens, des responsables d'agence, des chargés de développement social et urbain au repérage des différentes problématiques de souffrance psychique (addictions troubles psychiatriques, troubles du comportement, etc.) et les comportements à adopter
- Mettre en place un partenariat avec psychologues/psychiatres formés à

#### Publics cibles

- Bailleurs sociaux
- Techniciens
- Responsables d'agence
- Chargés de Développement Social Urbain

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

-

## ORIENTATION 4 : PORTER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU BIEN ETRE ET DE LA SA

<p>l'interculturalité pour les femmes étrangères</p>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le pilote pour la mise en œuvre et le suivi de cet objectif. Piste d'un CLSM intercommunal</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires institutionnels</li> <li>• Les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes</li> <li>• Les médiateurs et la prévention spécialisée,</li> <li>• Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A définir : ARS, CPAM, collectivités</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TFPB</li> <li>- GUSP</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations proposées</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'installation de médecins et personnel médical sur le territoire Accompagner les habitants vers le soin</li> <li>• Développer des actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire</li> <li>• Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique</li> </ul>

## ENJEU 3 : PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE ET LA SANTE MENTALE

### Objectif N° 4.3-3 : Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique

#### Contexte :

La concertation avec les acteurs locaux a fait remonter des situations de fragilités psychologiques au sein des quartiers prioritaires de la ville (dépression, rupture sociale, rupture familiale, décrochage scolaire, etc.), en particulier pour la population jeune du territoire, plus vulnérable. En élargissant l'accès aux services de santé mentale, en renforçant les dispositifs de prévention et d'intervention précoce, et en favorisant la coordination entre les différents acteurs de la santé et du social, ces situations peuvent être anticipées, mieux prises en charge, voire réduites.

#### Objectifs opérationnels :

- Travailler au repérage des personnes en situation de fragilité psychique
- Identifier le fonctionnement du réseau médico-social à l'échelle locale et savoir vers qui et quand orienter
- Coordonner les interventions et les acteurs concernés pour travailler sur l'ensemble des profils

#### Pistes d'actions

##### A poursuivre :

- Interm'aide (accès aux droits et à la santé) : ensemble d'actions de médiation sociale en faveur des publics défavorisés
- Trivia : Equipe-mobile de médiation transculturelle
- Femmes Sans Frontières
- Accompagnement des victimes par le CIDFF, France Victimes et le Samu Social de l'Oise (groupes de parole, ateliers estime de soi, prise en charge juridique et psychologique, accueil de jour, entretiens de premier accueil...)
- Dispositif « Mon soutien Psy »
- Action du CCAS de Creil : écoute psychologique à destination d'un public précaire (entretiens individuels voire à domicile, groupes de paroles, etc.)
- Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) (Creil) piloté par le Service Prévention Santé et Accessibilité, en lien avec le Centre Hospitalier Isarien et la Nouvelle Forge. Celui-ci met en place de nombreuses actions comme :
  - une cellule de veille pour aborder les situations individuelles complexes,
  - des groupes de travail thématiques abordant entre autres, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès et l'accompagnement aux soins, la

#### Publics cibles

- Tous les habitants des QPV
- Un zoom sur les jeunes

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Renforcer la médiation et la prévention à l'école par la mobilisation des acteurs locaux de la santé non-scolaires.

## ORIENTATION 4 : PORTER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU BIEN ETRE ET DE LA SANTE

prévention et la promotion de la santé mentale, etc.

- Premiers Secours en Santé Mentale / Premiers Secours en Santé Mentale Jeunes
- Réflexion pour l'extension du CLSM à l'échelle intercommunale

**A créer :**

- Renforcement des dispositifs relais (portés par des opérateurs ou associations autres que les CMP) d'accompagnement en santé mentale pour la prise en charge plus rapide des publics concernés
- Formation des éducateurs qui agissent auprès des jeunes sur le repérage des signaux d'alerte et la gestion de situations de crises liées aux addictions. Ces formations permettraient aux éducateurs d'orienter les jeunes sous l'emprise d'addiction ou présentant des risques de conduite addictive vers les professionnels de santé dédiés.

**Pilotage :**

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif

**Partenaires :**

- Les partenaires institutionnels (ARS : CLSM piloté en lien, et co-financement du poste de coordinateur, CPAM, CLSM, centres)
- Centres sociaux
- Missions locales
- Education nationale
- Associations
- Les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes
- Les médiateurs et la prévention spécialisée,
- Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation
- Maison sport santé

**Moyens :****De droit commun :**

- ARS, CPAM
- Etat Les objectifs stratégiques et actions concrètes au titre de la mobilisation du droit commun de l'Etat, de ses agences et opérateurs
  - Orientation : promouvoir la santé des jeunes :
    - Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement en élargissant l'offre des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) aux 7/12 ans
    - Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM jeunes) des acteurs sociaux, médico-sociaux

**Evaluation :****Indicateurs :**

- Taux de recours du dispositif Mon Soutien Psy

ORIENTATION 4 : PORTER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU BIEN ETRE ET DE LA SA

et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, les aider et les orienter dans le cadre d'une programmation annuelle

- Orientation - Améliorer l'accès aux droits et aux soins
  - o Faire progresser le taux de recours au dispositif Mon soutien psy

**Politique de la Ville :**

- Contrat de ville (actions écoute psychologique, Femmes sans Frontière, Interm'aide)

**Calendrier**

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)

**Lien avec autres objectifs :**

- Accompagner les habitants vers le soin
- Développer les actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire
- Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale



## ENJEU 1 : AMELIORER LA PERFORMANCE DE TRI DES DECHETS ET LA GESTION DES ENCOMBRANTS

### OBJECTIF N°5.1 : Améliorer la performance de tri des déchets et la gestion vertueuse des encombrants et réemploi des matériaux

#### Contexte :

La concertation des habitants a fait remonter des problématiques de gestion des déchets sur les quartiers. Ces problématiques sont le reflet de certains comportements d'incivilités (jets de déchets depuis les fenêtres, sur la chaussée, aux abords des vide-ordures, encombrants sur les espaces publics) mais aussi d'une inadéquation des solutions de « bonnes pratiques » aux réalités des habitants, comme par exemple, un sous-dimensionnement des capacités de bacs de tri par rapport à la population. Enfin, les apports des habitants en déchetterie sont peu nombreux, les flux peinent à être ventilés par les bailleurs, occasionnant leur faible réemploi.

#### Objectifs opérationnels :

- Améliorer la performance de tri
- Parvenir à une gestion des encombrants par flux, facilitant le réemploi

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Dupliquer la solution des conteneurs connectés dans les parcs locatifs, comme initié par la SA HLM du département de l'Oise ;
- Renforcer l'intervention des ambassadeurs dans les QPV afin de mieux sensibiliser les habitants sur la bonne pratique du tri ;

##### A généraliser :

- Renforcer les opérations de porte à porte dans l'ensemble des parcs locatifs des QPV ;
- Organiser les animations de sensibilisation sur le tri des déchets dans les parcs locatifs des QPV ;

##### A créer :

- Créer des points de regroupement des encombrants munis d'un matériel spécifique de stockage dans l'ensemble des QPV ;
- Intégrer les encombrants collectés dans un circuit d'économie circulaire par le biais des partenaires (2co-organismes) ;
- Organiser des opérations d'animations en pied d'immeuble pour sensibiliser les habitants en QPV ;
- Initier les enquêtes sociologiques initiées par la ville de Creil dans les QPV des autres communes ;

#### Pilotage :

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.
- Dans le cadre des instances de suivi liées à l'abattement TFPB, elle assure ce suivi en lien avec les bailleurs sociaux (chargés de mener certaines actions) et les villes (dépositaires des feuilles de route GUP).

#### Publics cibles :

- Locataires en parc social ;

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Prolonger les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'en 2030 pour donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie

#### Partenaires :

- Les villes proposent des actions dans le cadre de la GUP

#### Peuvent venir en appui des actions :

- La recyclerie ;
- Les associations d'animations ;



**ORIENTATION 5 : PENSER UNE POLITIQUE DE TRANSITION EN PHASE AVEC LES BESOINS ET LES PRATIQUES DES HABITANTS**

<p><b>Moyens :</b></p> <p><b><u>De droit commun :</u></b>                  Direction de l'environnement (ACSO)</p> <p><b><u>Politique de la Ville :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abattement TFPB</li> <li>- Pour les quartiers en renouvellement urbain : fonds du NPNRU (les Hauts-de-Creil, les Martinets) et gestion urbaine et sociale de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les éco-organismes ;</li> </ul> <p><b>Evaluation :</b></p> <p><b><u>Indicateurs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Performance de tri</li> <li>- Tonnage des encombrants introduits dans un circuit d'économie circulaire ;</li> <li>- Nombre d'habitants ayant suivi une animation sensibilisation sur le tri des déchets ;</li> <li>- Nombre d'opérations de sensibilisation en porte à porte ;</li> <li>- Nombre d'animations en pied d'immeuble organisées dans les QPV ;</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement, avec une évaluation annuelle dans le cadre du suivi de l'abattement TFPB</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les ménages sur les circuits courts et le gaspillage alimentaire</li> </ul>



## ENJEU 2 : SOUTENIR LES PROJETS DE VEGETALISATION ET VERDISSEMENT

### OBJECTIF N°5.2 : Soutenir les projets de végétalisation et de verdissement des équipements et espaces publics et création d'îlots de fraîcheur (revêtement, accès à l'eau en période de chaleur)

#### Contexte :

Les habitants des QPV sont plus vulnérables aux crises climatiques. Ils doivent faire face à l'inflation énergétique/alimentaire alors qu'ils sont davantage touchés par la pauvreté et sont logés dans un parc ancien (mal isolé, exposé au bruit, parfois dans un contexte de suroccupation du logement). Une vigilance sera accordée aux risque pollen, et les implantations d'espèces allergisantes seront évitées.

#### Objectifs opérationnels :

- Créer et préserver des îlots de fraîcheur
- Favoriser la renaturation et la végétalisation en milieu urbain

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Quartier Résilient des Hauts-de-Creil
- Atlas de la biodiversité (ACSO)
- Plan Climat Air Energie Territoire (ACSO)
- Ville fleurie (3 fleurs)
- Plan paysage – DGST Ville de Creil et CAUE
- Quartier résilient - Plan Guide NPNRU : résidentialisation, parc des carrières, circulations douces,
- Ile Saint Maurice – Préservation d'un îlot de fraîcheur en milieu urbain et sa valorisation
- Terrasse de l'Espace Enfance Danièle Mitterrand

##### A créer :

- Requalification Place St Médard – Projet des Pentes douces et renaturation via un îlot urbain sur dalle.
- Requalification Place du 8 mai - Désimperméabilisation de la Place et création d'îlot de fraîcheur urbain
- Parc des carrières – NPNRU
- Parc Agricole Urbain de Loisirs et liaisons inter-quartiers
- Végétalisation de cours d'école à Creil, Montataire et Nogent-sur-Oise
- Vergers des naissances
- Projet de micro forêt (Action Logement)
- Projet de jardin toit Tour Péri à Montataire
- Action potager dans les écoles à Montataire
- Jardin partagé ALSH Montataire

#### Publics cibles :

- Tous les habitants des QPV

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV et établissements scolaires de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Création d'espaces nature accessibles à tous
- Prolonger les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'en 2030 pour donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie

## ORIENTATION 5 : PENSER UNE POLITIQUE DE TRANSITION EN PHASE AVEC LES BESOINS ET LES PRATIQUES DES HABITANTS



### Pilotage :

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi des démarches globales engagées.
- Les villes pour les projets urbains réalisés et à venir.

### Partenaires :

- Le CAUE
- Le CEREMA
- ANRU
- Bailleurs sociaux
- Associations
- Ecoles élémentaires, collèges, lycées
- Associations de riverains
- Chargés de mission ACV

### Moyens :

#### De droit commun :

- Fonds Verts pour le climat (création de parc urbains et espaces verts, végétalisation des façades et toit, corridors verts, plantation d'arbres...)
- Europe (FSE+, FEDER...)

#### Politique de la Ville :

- Villes
- GUSP
- TFPB : plantation d'arbres
- NPNRU – subventions au titre de « Quartier Résilient » : 9 cours d'écoles à Creil végétalisées

### Evaluation :

#### Indicateurs :

- Evolution de la surface d'espaces végétalisés (ha)
- Nombre de cours d'écoles végétalisées
- Nombre de parcs créés

### Calendrier :

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)

### Lien avec les autres objectifs :

- Promouvoir les mobilités douces sur les quartiers (vélo, marche...)
- Développer l'agriculture urbaine
- Développer l'agriculture urbaine (plantations en pied d'immeubles, jardins partagés...)



## ENJEU 3 : SENSIBILISER AUX ECO-GESTES

### OBJECTIF N°5.3 : Sensibiliser aux-éco gestes et bonnes pratiques en matière de maîtrise énergétique des ménages

#### Contexte :

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a permis de définir des objectifs communs pour renforcer l'indépendance énergétique et la compétitivité économique, préserver la santé et l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique. Ce cadre est transversal et doit irriguer toutes les politiques publiques menées en France. Les habitants des QPV sont particulièrement touchés par l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie qui pèsent sur leurs ressources, plus faibles que la moyenne nationale. En outre, l'amélioration des performances énergétiques et la sensibilisation aux éco-gestes permet non seulement d'amoindrir les factures des populations, mais également de participer à la baisse de la pollution atmosphérique et à la lutte contre le réchauffement climatique.

#### Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser aux éco-gestes sur toutes les thématiques environnementales et aux bonnes pratiques en matière de sobriété énergétique
- Faciliter l'accès à la location de véhicules propres (voitures, mobylettes, vélos électriques)

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Programme « Watty à l'école » sur 39 classes des communes de l'ACSO
- Actions de sensibilisation sur les éco-gestes alimentaires auprès des centres sociaux communaux
- Actions de sensibilisation au tri des déchets ménagers par les bailleurs sociaux en pieds d'immeuble ou en porte à porte
- Actions de sensibilisation en matière de protection de la biodiversité / nature ou renaturation en ville / re-végétalisation
- Actions de sensibilisation en matière de déplacements / mobilités
- Challenge Eco-mobilité pour les Scolaires
- Dispositif carbone scolaire dans le cadre de la cité éducative de Creil 5 classes/an

##### A créer :

- Augmenter le nombre de classes intégrées au programme Watty à l'Ecole
- Document-cadre de planification annuelle des actions de sensibilisation à l'échelle de l'ACSO en s'appuyant sur les atouts du territoire intercommunal en lien avec les acteurs institutionnels et la population du territoire
- Watty en entreprise / administration
- Challenge éco-mobilité pour les publics non scolaires

#### Pilotage :

#### Publics cibles :

- Scolaires et leurs familles
- Tous les habitants des QPV

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Réalisation d'un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées avec un projet de loi dédié pour faciliter l'intervention en amont et éviter la dégradation définitive
- Prolonger les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'en 2030 pour donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie

#### Partenaires :

## ORIENTATION 5 : PENSER UNE POLITIQUE DE TRANSITION EN PHASE AVEC LES BESOINS ET LES PRATIQUES DES HABITANTS

<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ACSO coordonne la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les associations portent les projets : SJT, AU5V et MLVO</li> <li>Les bailleurs sociaux</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><b>De droit commun :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Subventions aux associations</li> <li>Etat – action « accélérer la transition écologique en QPV » :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Eradiquer les passoires thermiques (Étiquettes E, F, G) en QPV</li> </ul> </li> <li>Budget dédié à la communication et aux actions de sensibilisation sous maîtrise d'ouvrage ACSO</li> <li>Europe (FEDER, FSE+ ...) : favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre             <ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation énergétique du parc social</li> <li>Réhabilitation énergétique du logement privé</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Politique de la Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme Watty à l'école</li> <li>Démarche Rev3 qui met à disposition les moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable</li> <li>Cité Educative</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'élèves et d'adultes sensibilisés</li> <li>Volume de déchets ménagers triés et comparaison des trajectoires de réduction objectif / réel</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les projets de végétalisation et de verdissement des équipements et espaces publics et création d'îlots de fraîcheur (revêtement, accès à l'eau en période de chaleur)</li> <li>Promouvoir les mobilités douces sur les quartiers (vélo, marche...) : aménagements et sécurisation des voies, aides à l'équipement, levée de freins psychologiques...</li> </ul>



## ENJEU 4 : DEVELOPPER UNE AGRICULTURE URBAINE ET SENSIBILISER LES MENAGES AUX CIRCUITS COURTS

### OBJECTIF N°5.4-1 : Développer l'agriculture urbaine

#### Contexte :

L'agriculture urbaine participe à la résilience alimentaire des villes et permet de produire une alimentation de proximité, saine, durable et plus accessible pour les populations. Par son caractère parfois ludique (parcs et jardins urbains ouverts aux populations, ateliers de découverte du maraîchage, etc.), elle joue aussi un rôle de renforcement du lien social en milieu urbain et de sensibilisation de la population aux pratiques alimentaires plus équilibrées, durables et justes. Il s'agit donc d'un véritable enjeu social sur les quartiers mais également un enjeu de santé publique pour des populations plus sujettes aux problématiques de surpoids, de diabète, d'obésité et de maladies cardiovasculaires (Plan Local de Santé de Creil).

Enfin, et dans une moindre mesure, l'agriculture urbaine peut permettre de créer des emplois et contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs.

#### Objectifs opérationnels :

- Créer des jardins familiaux ou partagés et adapter le fonctionnement des jardins existants
- Identifier du foncier pour l'agriculture urbaine et le maraîchage

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- NSO : création de jardins familiaux et suivi, jardins potagers du centre social
- Creil : cité éducative + projet centre social Brassens + Oise Habitat
- Montataire : projet GUP sur dalle
- VSP : potager participatif
- CLAC : petits paniers

##### A créer :

- Déployer le jardin agricole de loisir à Creil
- Créer des Jardins de Cocagne
- Créer et animer des potagers participatifs
- Tester un système de fermes mobiles sur les espaces temporairement vacants
- Créer des vergers urbains/jardins comestibles
- Proposer des ateliers sur la permaculture et l'agriculture durable, comment cultiver son potager sans intrants chimiques, etc.
- Organiser des visites et ateliers dans les jardins partagés pour les écoles
- Identifier du foncier pour l'agriculture urbaine et le maraîchage

#### Pilotage :

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de certaines actions dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial.

#### Publics cibles :

- Jeunes en insertion (Jardins de Cocagne)
- Utilisateurs des jardins familiaux / potagers participatifs
- Scolaires

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Création d'espaces nature accessibles à tous
- Améliorer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV grâce au programme « mieux manger pour tous ».

#### Partenaires :

- Associations : Réseau Cocagne, L'arbre à poule, Grainothèque ALSO
- Communes : propriétaires du foncier

ORIENTATION 5 : PENSER UNE POLITIQUE DE TRANSITION EN PHASE AVEC LES BESOINS ET LES PRATIQUES DES HABITANTS

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID : 060-216001743-20240927-CM230924\_DEL27-DE



<p><b>Moyens :</b></p> <p><b><u>De droit commun :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- PAT de l'ACSO</li></ul> <p><b><u>Politique de la Ville :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Jardins de Cocagne</li><li>- Démarche Rev3 qui permet le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité</li></ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><b><u>Indicateurs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Surface de jardins partagés</li><li>- Nombre de foyers inscrits (ou actifs) dans les jardins partagés/potagers participatifs</li></ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions existantes : à poursuivre et développer</li><li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li></ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser les ménages sur les circuits courts et le gaspillage alimentaire</li></ul>

## ENJEU 4 : DEVELOPPER UNE AGRICULTURE URBAINE ET SENSIBILISER LES MENAGES AUX CIRCUITS COURTS

### OBJECTIF N°5.4.2 : Sensibiliser les ménages sur les circuits courts et le gaspillage alimentaire

#### Contexte :

L'alimentation locale permet de développer la souveraineté alimentaire du territoire et sa résilience, et de soutenir les producteurs locaux et l'économie locale. L'alimentation durable privilégie les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : le mode de production représente 84% de l'impact écologique de notre alimentation. Le gaspillage alimentaire des ménages français s'élève à 60kg par an et par habitant et on estime que sur notre territoire 45% de la poubelle d'ordures ménagères est constituée de biodéchets.

#### Objectifs opérationnels :

- Organiser des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Renforcer la part de produits bio, locaux et en circuits courts dans la restauration collective et communiquer dessus auprès des élèves et des familles
- Sensibiliser à l'alimentation durable

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Montataire : pesées et tenue d'un registre du gaspillage alimentaire
- Creil : accompagnement à l'alimentation responsable + ateliers cuisine et nutrition au Centre Georges Brassens
- Carnaval des possibles : Discosoupe
- Les petits paniers de la CLAC – créons la COOP
- Echanges pour une Terre Solidaire : éducation alimentaire, ateliers cuisine anti-gaspi, etc.

##### A créer :

- Créer des liens entre responsables de la restauration collective et agriculteurs bio du territoire
- Créer une cartographie des producteurs bio du territoire et des points de vente
- Développer une offre de produits locaux et durables en épiceries solidaires
- Organiser des journées/ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire et à l'alimentation durable dans les cantines et en pieds d'immeuble (cf. ETS)
- Dispositif P.A.N.I.E.R.S
- Expérimenter les écoles comestibles

#### Pilotage :

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de certaines actions dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial.

#### Publics cibles :

- Scolaires et leurs familles
- Personnes en situation de précarité alimentaire
- Grand public

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Améliorer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV grâce au programme « mieux manger pour tous ».

#### Partenaires :

- Associations : Carnaval des possibles, CLAC, Echanges pour une Terre Solidaire, Bio en Hauts de France, Réseau AMAP, L'Arbre à poule

ORIENTATION 5 : PENSER UNE POLITIQUE DE TRANSITION EN PHASE AVEC LES BESOINS ET LES PRATIQUES DES HABITANTS



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes : compétence restauration collective (écoles maternelles et élémentaires, crèches)</li> <li>• ARS</li> <li>• Département et Région : compétence restauration collective (collèges et lycées)</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><b><u>De droit commun :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PAT de l'ACSO</li> <li>- Subventions aux associations</li> <li>- Actions en restauration collective par les communes, le département, la région</li> <li>- Soutien de l'ARS pour accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire</li> <li>- Etat – orientation « favoriser les transitions écologiques au sein des QPV » :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer le réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL) dans 3 QPV par an</li> <li>○ Développer le dispositif « famille zéro déchets » dans 3 QPV par an</li> <li>○ Développer le dispositif « repair café » dans 3 QPV par an</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>Politique de la Ville :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Petits paniers de la CLAC</li> <li>- Discosoupe</li> <li>- Fonds du Comité Interministériel de la Ville – programme « Mieux manger pour tous »</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><b><u>Indicateurs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Masse de gaspillage alimentaire</li> <li>- Proportion des produits bios et locaux dans les menus de la restauration collective (en valeur HT d'achats en €)</li> <li>- Nombre de personnes sensibilisées en ateliers</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'agriculture urbaine</li> </ul>



## ENJEU 5 : DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES

### OBJECTIF 5.5 : Promouvoir la mobilité douce sur les quartiers (vélo, marche...) : aménagements et sécurisation des voies, aides à l'équipement, levée de freins psychologiques...

#### Contexte :

Malgré une offre en transports en commun importante sur les quartiers, la plupart des habitants des QPV utilise la voiture individuelle pour se rendre au travail (seulement 26,2% utilisent les transports en commun pour se rendre au travail en 2019). L'ACSO a développé de nombreuses liaisons de transports en commun ces dernières années, pour permettre une meilleure connexion entre quartiers. Si les transports sont utilisés, les habitants privilégient toujours la voiture pour les trajets courts, en raison d'une insuffisance des liaisons douces sur les quartiers, de non-sécurisation d'une partie des tronçons, ainsi que d'une faible acculturation de la population à celles-ci. Il est donc nécessaire de déployer un réseau sécurisé permettant la généralisation des mobilités douces sur les quartiers (vélo, marche, ...) ainsi que l'accompagnement des populations à leur maîtrise (apprentissage du vélo notamment).

#### Objectifs opérationnels :

- Développer des itinéraires locaux de mobilité douce.
- Aménager des infrastructures adéquates.
- Sensibiliser les publics à la mobilité douce pour permettre leur acculturation.

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Eco-challenge mobilité scolaire
- Eco-challenge mobilité Collège
- Semaine de la mobilité
- Action de sensibilisation à la pratique du vélo
- Apprentissage du vélo pour adultes – AU5V
- Ateliers de mécanique de vélo en pied d'immeubles – AU5V
- Schéma Communautaire des Modes Actifs
- Implantation vélobox et arceaux vélo au sein des quartiers.
- Identification dans le NPNRU des locaux vélos et pistes cyclables

##### A développer :

- Meilleure desserte des zones activités par les transports collectifs et les aménagements cyclables et piétonniers
- Stationnement sécurisé des vélos au sein des quartiers

#### Publics cibles :

- Tous les habitants des QPV
- Actifs
- Stagiaires
- Personnes en formation
- Jeunes en insertion
- Femmes

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Création d'espaces nature accessibles à tous
- Encourager à la pratique du vélo dans les quartiers :
  - Prioriser la desserte des QPV dans les appels à projet du fonds Mobilités actives
  - Amplifier le dispositif « Savoir Rouler à Vélo »
- Améliorer la desserte des QPV dans le cadre du projet des futurs Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) et prioriser le soutien aux projets de transports collectifs en site propre dans les QPV
- Expérimentation du recours automatique à la tarification sociale-solidaire en matière de transports en commun



<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li></ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Associations, Mission Locale,</li><li>• Communes, Région,</li><li>• Bailleurs sociaux</li><li>• Entreprises</li><li>• Etablissements scolaires notamment collèges et écoles,</li><li>• Partenaires, opérateurs de la mobilité</li></ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De Droit commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Budget du service mobilité et DCRE de l'ACSO</li><li>- Programme « les entreprises s'engagent » (forfait mobilités durables)</li><li>- Contrat de Plan Etat-Région (CPER) - axe 1 : accélérer la décarbonation de l'économie régionale notamment par les transitions énergétiques, écologiques et l'économie circulaire</li></ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CPO avec l'AU5V</li></ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Part modale du vélo et de la marche dans les quartiers</li><li>- Linéaire d'itinéraires cyclables et piétonniers (en km)</li><li>- Nombre de cyclistes sur les voies cyclables</li><li>- Nombre d'arceaux vélo installés</li><li>- Nombre de vélos en location par des habitants de quartiers prioritaires</li></ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li><li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li></ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir les projets de végétalisation et de verdissement des équipements et espaces publics et créations d'îlots de fraîcheurs</li><li>• Sensibiliser aux éco-gestes et bonnes pratiques en matière de maîtrise énergétique des ménages</li></ul>